

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 50 (1965)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

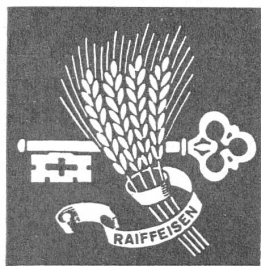
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Lausanne, juin 1965
50^e année N° 6
Paraît chaque mois

Le Messenger Raiffeisen

J. A. Lausanne

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir) à Saint-Gall. Téléphone (071) 22 73 81



L'assemblée
plénière
au Victoria-Hall

62^e Congrès Raiffeisen suisse | des 22 et 23 mai à Genève

Par l'attrait qu'il exerce et la puissance suggestive qu'il dispense, le Congrès annuel reste la manifestation culminante de la vie du mouvement Raiffeisen suisse. Tenu dans une atmosphère de sérénité, de confiance et de ferveur patriotique, sous le signe du rôle que doit garder l'homme dans l'évolution de l'économie, tel que l'a tracé le conférencier officiel, le professeur Röpke de l'Ecole des Hautes Etudes Internationales de Genève, le Congrès de cette année, avec ses 2000 délégués venus de la Suisse entière, a caractérisé l'effort de réalisation toujours plus poussé des objectifs à atteindre. Il a été l'expression du dynamisme des 136 000 raiffeisenistes suisses travaillant dans une harmonie parfaite à l'amélioration de la situation économique et sociale des populations rurales et au bon fonctionnement des institutions démocratiques de notre patrie commune.

Le Congrès 1965

Le Congrès de Genève a témoigné de la pleine capacité des Caisses Raiffeisen suisses de remplir, à l'avenir encore, la tâche qui leur est assignée. « Le difficile, a dit le penseur Gaston Berger, n'est pas de savoir être grand, mais de savoir grandir ». D'année en année, la fidélité aux principes coopératifs grandit le mouvement raiffeiseniste dont le capital de notoriété et de réputation est plus important encore que le capital apparaissant au bilan. Cette base morale fait grandir la confiance mutuelle. Elle reste le secret de l'attachement indéfectible à une œuvre qui conjugue l'effort personnel, l'entraide et la responsabilité.

N'oublions pas, cependant, de reconnaître que le charme de Genève autant que sa situation géographique ont exercé leur attrait. La Providence a fait le reste en nous comblant d'un temps idéal. Les 2000 délégués de tous les cantons ont goûté aux joies d'une riche nature ensoleillée : le lac et les collines verdoyantes qui ceignent la ville, le cadre d'eaux claires, de frondaisons, d'horizons qui inclinent l'âme à la méditation et au repos. Tout invitait à la détente dans ces hauts lieux de la pensée internationale.

Plus encore, Genève est terre de prédilection du mutualisme de crédit adapté à notre idéal confédéral. Toutes les communes genevoises, sans exception, n'en sont-elles pas des foyers actifs profitant des bienfaits d'une coopération constructive ayant son expression pratique dans l'institution coopérative d'épargne et de crédit sur le plan local. Par la chaude réception dont ils furent l'objet et dont il faut hautement louer les autorités tant du canton que de la ville, les raiffeisenistes suisses ont pu sentir qu'ils étaient bien de la maison, en communion parfaite avec la population aussi bien citadine que campagnarde. Ce geste, Genève l'a fait sciemment pour marquer sa pleine participation à un mouvement populaire auquel elle puise un esprit vivifiant et dont le dynamisme se traduit par une montée constante.

Prélude

Le programme du Congrès va se dérouler sans à-coup, selon l'ordre établi. Le vendredi après-midi déjà, 21 mai, les Conseils de l'Union siégeaient à l'Hôtel Richemond : ultime revue au quartier général pour la mise en marche de tous les leviers de commande.

En soirée, après cette première séance de travail, la Direction de l'Union recevait, pour une prise de contact officieuse avec les organes de l'administration, les invités parmi les autorités du canton et de la ville, MM. les conférenciers, le Comité de la Fédération

cantonale et la presse. Le conseiller d'Etat Charles Duchemin répondait aux délicats souhaits de bienvenue du directeur Edelmann en assurant son attachement à une œuvre qui porte en elle les fruits d'une coopération du meilleur aloi et en nous apprenant qu'il avait été le premier secrétaire, donc membre fondateur, de la Caisse de crédit mutuel de Cartigny.

Assemblée générale de la Coopérative de cautionnement de l'Union

La grande journée de travail du samedi s'annonçait belle lorsqu'en lever de rideau, à 11 heures, la Coopérative de cautionnement

tenait sa 23^e assemblée générale ordinaire, au Victoria-Hall.

Cette manifestation se déroula selon l'ordre du jour statutaire établi et en présence de quelque 200 délégués. Considérant l'importance de cette institution auxiliaire, la considération accrue dont elle est entourée aussi bien que la haute portée des rapports présentés, nous nous en voudrions de ne donner qu'un pâle reflet de cette assemblée. Nous en réservons un reportage spécial qui en passera le film complet dans le prochain numéro de ce journal.

Disons d'emblée que cette séance connut son succès habituel et que le 23^e rapport de gestion fournit une fois de plus la preuve que les Caisses sociétaires apprécient toujours plus le cautionnement collectif et que l'action bienfaisante de cet organisme répond aux besoins de l'heure.

La 62e assemblée des délégués de l'Union Raiffeisen suisse

Après un voyage parfois très long parce que venant même des parties les plus éloignées de la Suisse, les congressistes sont arrivés à Genève dans le courant de la matinée du samedi 22 mai et jusqu'aux heures de midi. Après un réconfortant repas dans les hôtels et restaurants assignés de la ville, arborant fièrement leur cocarde, ils convergent vers le Victoria-Hall où ils vont remplir leur mandat de délégué à la «landsgemeinde» des 1101 Caisses Raiffeisen affiliées.

Après le rapide contrôle des procurations et la remise des bulletins de vote par le personnel de la Centrale, les délégués prennent place dans la splendide salle de théâtre, de style ancien et aux somptueuses décorations, qui va se trouver pleine jusqu'à la dernière place des multiples loges. La croix fédérale fait toile de fond alors que les écussons cantonaux sont accrochés aux balcons et que la rampe forme une magnifique bordure de fleurs et de verdure.

Dans les premiers fauteuils se rangent les hôtes d'honneur, les invités, les représentants de la presse, ces derniers soulignant par leur présence l'importance qu'ils attribuent au mouvement Raiffeisen.

Sur l'estrade ont pris place le président de l'assemblée, les membres des Conseils et

de la Direction de l'Union entourant le représentant du Gouvernement cantonal, le conseiller d'Etat Charles Duchemin, chef du département de l'intérieur et de l'agriculture, ainsi que le conférencier du jour, M. Wilhelm Röpke, Dr ès sciences économiques, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Internationales de Genève.

Il est 14 h. 30 quand la puissante Société chorale des Eaux-Vives, massée sur l'estrade et dirigée par M. J.-L. Mathil, prélude par deux chœurs d'inspiration patriotique qui imposent un instant de recueillement dont l'atmosphère de solennité imprègnera les débats.

Le président de l'Union, M. Gall Eugster, docteur en médecine vétérinaire et ancien conseiller national, monte à la tribune alors que la liste des présences indique la participation de 618 Caisses affiliées, représentées régulièrement par 1950 délégués officiellement mandatés et venus de tous les cantons suisses. Ouvrant l'assemblée, il leur adresse la bienvenue en ces termes dont les délégués romands entendent simultanément la traduction en français grâce aux écouteurs (sans fil) mis à leur disposition :

Note de la rédaction

Ce numéro est réservé spécialement au reportage du 62^e Congrès Raiffeisen suisse.

Différents articles et comptes rendus, tels ceux des assemblées annuelles des Fédérations valaisanne, vaudoise et jurassienne, ainsi que ceux d'assemblées générales de Caisses locales, ont dû être renvoyés au prochain numéro. Nous prions nos correspondants et lecteurs de bien vouloir nous en excuser.



On se presse à l'entrée du Victoria-Hall
à l'extérieur



comme à l'intérieur

Messieurs les délégués,
Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous souhaiter une cordiale bienvenue à la 62^e assemblée ordinaire des délégués de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel. De pouvoir le faire à Genève confère à nos assises un cachet particulier. Cette belle cité, centre culturel de nos amis romands, n'est-elle pas universellement connue par les innombrables institutions internationales qu'elle abrite en ses murs.

La route est longue jusqu'à elle, lorsqu'on vient du Tessin méridional, des rives du Bodan, du Gothard ou des bords de l'Aar. Mais, vous voici arrivés, chers Raiffeisenistes ! Plus nombreux que jamais, attirés vers nos concitoyens de langue française de l'extrémité du beau Léman. Oui, soyez les bienvenus !

On nous reproche souvent, à nous autres Suisses, d'être gens à festoyer ! Ne vous en formalisez pas. Réjouissez-vous en toute quiétude, quelques heures durant, de vous trouver dans cette ville aux multiples aspects, de pouvoir admirer cette magnifique campagne qui l'entoure et surtout de vous retrouver dans cette joyeuse ambiance. Vous l'avez tous mérité. Qui donc, aujourd'hui, participe encore à des séances aussi nombreuses que longues, au service d'autrui, sans compensations matérielles ? Pour cela, il faut être soutenu par l'idéal qui déjà animait un Raiffeisen. Vous vous êtes rassemblés ici, en ce jour, pour apprendre de la bouche de vos directeurs ce que cet idéal nous a apporté au cours de l'année dernière. Vous allez prendre connaissance de nouveaux chiffres records, mais entendre aussi de discrètes exhortations à rester fidèles aux principes du père Raiffeisen et à ne pas vous laisser séduire par les appâts de la conjoncture.

On peut évidemment se demander si notre mouvement a, en définitive, encore sa raison d'être à notre époque. La situation était donc tout autre, il y a cent ou soixante ans, lorsque Raiffeisen fonda la première Caisse en Allemagne ou le curé Traber la sienne à Bichelsee, dans l'arrière Thurgovie. Certes, les temps et les hommes pourront changer tant qu'ils voudront, mais le mouvement Raiffeisen survivra,

indispensable comme par le passé. La pensée et l'esprit qui l'animent resteront toujours modernes et actuels.

Tout est éphémère sur cette terre, surtout la vie et le bonheur humains. Durant notre jeunesse, nous vivons dans l'insouciance, entourés de la prévoyance de nos parents, mais devenus adultes, nous bâtissons pour nos vieux jours et pour nos enfants. Ou devrions-nous peut-être vivre au jour le jour, comme le font aujourd'hui la plupart des gens qui s'adonnent aux plaisirs et à leurs passions avec l'idée que l'Etat et l'employeur doivent obligatoirement prendre soin d'eux ? Nullement. Tous, nous avons été heureux et reconnaissants de la sollicitude de nos parents. A notre tour, nous voulons aplanir la voie à nos enfants. Nous voulons être libres de toute contrainte matérielle. Or, pour y parvenir, il faut l'esprit d'épargne selon l'idéal d'un Raiffeisen, non pas une épargne égoïstement destinée à nous-mêmes et à nos enfants seulement, mais encore celle qui aidera la population tout entière de nos propres villages.

Appliquée de cette manière, la pensée raiffeiseniste restera toujours moderne, que ce soit en temps de crise, comme doit en subir une au moins chaque génération, ou en période de surabondance d'argent comme ces dernières années. La vie économique évolue par vagues successives ; les hauts et les bas y alternent continuellement. Ou bien, la jeune génération pense-t-elle peut-être faire exception ? Se croit-elle capable d'acheter le plein emploi pour toujours au prix d'une sournoise dépréciation monétaire ? S'imaginer-t-elle pouvoir abolir la loi de l'offre et de la demande par une consommation sans cesse croissante sans fournir un travail correspondant ?

Certainement non, les apparences sont trompeuses. Il y a trois ans à peine, nous vivions encore sous l'impression que l'épargne n'avait aucun sens, qu'il était même avantageux de faire des dettes, puisqu'elles s'amortissaient d'elles-mêmes de par la baisse du pouvoir d'achat de notre franc. Nous menions une existence qui dépassait largement nos moyens en puisant dans notre propre substance. Comme par enchantement, l'abondance a fait place à la pénurie ; par contre-coup, les

intérêts plus élevés revalorisent les dettes. Le réveil est pénible. Mais, l'homme prudent et avisé, qui avait économisé aussi en période faste où l'argent abondait, se voit maintenant récompensé, non seulement en touchant des loyers plus substantiels, mais encore en restant libre de ses actes. Celui, en revanche, qui vivait au jour le jour, tombe facilement dans la gêne et les difficultés financières.

L'idée raiffeiseniste reste actuelle. Nos Caisses locales l'éprouvent tout particulièrement en temps de raréfaction de l'argent. On commence de nouveau à apprécier leurs services, maintenant que les gens de condition modeste de nos villages s'adressent en vain ailleurs. Oui, les Caisses de crédit mutuel ont de l'argent, mais elles aussi seulement parce que leurs sociétaires ont su économiser.

Chers raiffeisenistes ! Tel est le sens de l'épargne que nous a enseigné Raiffeisen, celui que nous voulons léguer à notre tour à nos enfants, afin qu'eux aussi restent libres, pas seulement politiquement, mais délivrés des soucis matériels qui les accablent journellement. En se sentant matériellement affranchie, notre population rurale prend conscience également de son indépendance.

C'est pourquoi, je vous exhorte vivement à agir selon les principes du pionnier que fut Raiffeisen. M'inspirant de la devise « Raiffeisen toujours moderne », je déclare ouverte la 62^e assemblée des délégués.

* * *

Avant de passer aux délibérations, j'ai encore le privilège de pouvoir saluer parmi nous plusieurs hôtes de marque. Nous interprétons leur présence, qui nous honore grandement, comme un signe de sympathie et d'estime à l'égard de notre mouvement. Même si nous ne pouvons les nommer tous, qu'ils en soient sincèrement remerciés.

Je ne voudrais pourtant manquer de souhaiter une cordiale bienvenue à quelques-uns de nos invités en les citant personnellement. Vous me permettez donc sans doute de m'adresser en tout premier lieu à notre orateur du jour, M. Wilhelm Röpke, Dr en sciences économiques et professeur à l'Institut des Hautes Etudes Internationales, pour lui dire combien

nous sommes sensibles à l'honneur qu'il nous fait d'avoir accepté de prendre la parole devant cet auditoire. Le professeur Röpke, économiste des plus éminents, s'est notamment distingué par ses écrits et ses paroles, parfois sévères et menaçantes, mais toujours riches en enseignements, qui lui ont mérité une célébrité dépassant largement nos frontières. Aussi, nous félicitons-nous, M. le professeur, d'avoir pu vous convaincre de nous consacrer quelques instants que nous apprécierons à leur juste valeur.

Dans le canton de Genève, le mouvement Raiffeisen a pris pied un peu plus tard, il est vrai, que dans mainte autre région de notre pays ; aujourd'hui, en revanche, il est fortement répandu. Chaque commune a sa propre Caisse ; et pour la Fédération genevoise, il est particulièrement encourageant de constater combien le mouvement jouit de la considération générale due, il faut le préciser, à la reconnaissance officielle que lui a accordée le canton. Nous saisissons donc l'occasion que nous offre cette assemblée des délégués de remercier publiquement en toute sincérité le gouvernement de la République et canton de Genève de la sympathie qu'il témoigne en permanence au mouvement Raiffeisen et de sa fructueuse collaboration à la mission des Caisses de crédit mutuel. Il nous est agréable de pouvoir adresser ces remerciements à M. Charles Duchemin, conseiller d'Etat, qui représente en ces lieux les autorités cantonales. Nous sommes heureux, M. le conseiller, de vous compter parmi nos invités et de vous faire part de notre gratitude.

Mais notre mouvement est, à bien des égards, lié aussi à la ville de Genève elle-même. Preuve en est que le Conseil administratif de la Cité de Calvin nous a délégué son président. M. Ganter, nous vous savons gré de l'aimable accueil que vous nous avez réservé en cette ville de congrès par excellence qui plaît tant à nos compatriotes de toute la Suisse, d'où qu'ils viennent. Cordiale bienvenue à vous aussi !

J'ai le plaisir tout particulier de pouvoir saluer ensuite le pionnier du raiffeisenisme dans le canton de Genève. J'ai nommé M. le révérend curé-archiprêtre Bianchi, aujourd'hui âgé de plus de 80 ans. Il y a 40 ans, très exactement, il fondait la première Caisse du canton à Avusy. Par la suite, il a, en commun avec d'autres adhérents, propagé et concrétisé l'idéal Raiffeisen dans toutes les communes genevoises. Nous remercions ce vaillant défenseur de l'idée mutualiste. Nous vous adressons, M. le curé, un cordial salut de bienvenue à notre assemblée. Que cette impressionnante manifestation du mouvement suisse tout entier soit un hommage au travail que vous avez accompli !

De l'Administration fédérale, j'ai l'honneur de saluer M. Manz, représentant de la Commission fédérale des banques, et Maître Couchepin, directeur de l'Office fédéral du registre du commerce.

Il m'incombe ensuite l'agréable mission de souhaiter la bienvenue à diverses personnalités dirigeantes de nombreuses organisations économiques suisses. Je sa-

lue notamment M. Fischer, directeur de l'Association suisse des arts et métiers, M. Neukomm, sous-directeur de l'Union suisse des paysans à Brougg, M. Henri Chollet, président de la Chambre genevoise d'agriculture, MM. Nicod, directeur de l'Union laitière de Genève et Baechtiger, directeur de celle de Saint-Gall/Appenzell, ainsi que M. Schmutz, directeur de l'Union suisse des sociétés coopératives de consommation à Bâle. Mon salut s'adresse, par ailleurs, à MM. Schaub, directeur de l'Office cantonal du registre du commerce, et Schneeberger, directeur du registre foncier de Genève. Mais mes souhaits de bienvenue vont aussi aux représentants des diverses organisations agricoles du canton de Genève et aux invités de nombreux autres groupements économiques. Je salue parmi nous avec une cordialité toute particulière M. Martin, secrétaire de la Fédération du Crédit mutuel, à Laval (France).

Comme de coutume, j'adresse un salut spécial à MM. les représentants de la Presse. Je les remercie d'ores et déjà des comptes rendus bienveillants qu'ils publieront sur notre manifestation.

Plusieurs des personnalités invitées ont malheureusement été empêchées de se joindre à nous. Je me dois de nommer notamment M. Alfred Desbaillets, ancien conseiller d'Etat. Il est un ami sincère de notre mouvement et, aujourd'hui encore, un collaborateur actif de la florissante Caisse de Dardagny (Genève). Regrettant vivement de ne pouvoir se trouver parmi nous, il envoie ses messages les meilleurs à notre assemblée.

Je ne saurais manquer d'évoquer ensuite le souvenir de quelques hommes qui ont bien mérité de notre mouvement, mais qui sont malheureusement décédés depuis notre dernier Congrès.

Le 30 mai 1964, le professeur Ernest Laur s'éteignait paisiblement dans sa 94^e année. Le défunt se sentait, comme nul autre dirigeant paysan suisse, étroitement lié au raiffeisenisme. Il n'en était pas seulement un ami convaincu, mais aussi un chaud partisan. Que de fois n'a-t-il pas souligné en termes énergiques, dans ses conférences à nos assemblées générales, le rôle salutaire des Caisses locales envers l'agriculture et la population rurale en général ! Au Congrès de 1949, il ne put s'empêcher d'affirmer publiquement :

« Je n'hésite pas à déclarer que les placements d'argent effectués auprès de nos Caisses de crédit mutuel sont les plus sûrs parmi tous ceux que nous puissions faire en Suisse. » Nous remercions ce grand disparu de son indéfectible fidélité et de son amitié à toute épreuve envers notre mouvement qui lui doit tant. Nous lui garderons un souvenir reconnaissant.

Avec la mort subite de M. Edmond Ramu, membre de notre Conseil d'administration et ancien maire de Dardagny, survenue le 26 février de cette année, s'en est allé également une vie toute de dévouement, consacrée au service de l'agriculture et de ses organisations. Nous avons perdu en lui un collaborateur des plus estimés et un homme de la meilleure trempe. En 1932, Edmond Ramu fondait la Caisse de crédit mutuel de Dardagny,

dont il présida les destinées durant trente ans. Dès 1937, nous le trouvons au Comité de la Fédération des Caisses genevoises ; il en fut également le président pendant de nombreuses années. En 1948, il est appelé au Conseil de surveillance de l'Union, puis, en 1957, l'assemblée des délégués le nomme au Conseil d'administration. Il œuvra activement au sein des deux organes supérieurs où ses interventions, toujours écoutées, étaient constamment dictées par sa fidélité inébranlable aux principes du système Raiffeisen et par son amour du prochain. Nous remercions sincèrement ce collaborateur trop tôt disparu et l'assurons de notre gratitude posthume.

Nous associons au souvenir de ces deux amis et militants de la cause raiffeiseniste suisse tous ceux qui œuvrèrent au sein des Caisses locales et que la mort nous a ravies au cours de l'exercice écoulé. Je prie l'assemblée de se lever pour honorer leur mémoire.

* * *

Je constate que les convocations à l'assemblée générale de ce jour ont été expédiées dans les délais à toutes les Caisses affiliées. L'ordre du jour y relatif vous a été communiqué avec la convocation. L'assemblée des délégués a donc été convoquée conformément aux statuts. En conséquence, j'admets que vous n'avez aucune objection à formuler.

J'ai l'honneur, maintenant, de donner la parole à M. Duchemin, conseiller d'Etat, qui va vous transmettre le message du gouvernement genevois.

Message du conseiller d'Etat Charles Duchemin

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Chers concitoyens,

C'est pour le chef du département de l'intérieur et de l'agriculture du canton de Genève un honneur très grand de vous souhaiter, au nom du Conseil d'Etat, une cordiale bienvenue dans notre petite République.

Vous avez décidé de tenir vos assises à Genève, nous sommes fiers de votre choix ; nous sommes impressionnés aussi par l'importance de vos délibérations et par le nombre toujours plus grand de vos délégués. Quelques-uns pensent peut-être que Genève voit défiler bien d'autres conférences, avec des gens de toutes couleurs et parlant des langues inconnues. Mais laissez-moi vous dire combien nous apprécions le Congrès de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, non seulement parce que l'on y parle notre sympathique *Schwyzerdeutsch*, mais surtout parce qu'il est véritablement suisse et à notre mesure.

Genève, au visage cosmopolite, dont la vocation de cité internationale est bien dans la ligne de cette neutralité active de la Confédération suisse souhaitée par nos hautes autorités fédérales, demeure essentiellement helvétique : elle l'a bien prouvé, l'an dernier, en accueillant nos confédérés



Sur l'estrade : les organes centraux pendant l'assemblée plénière

au Port Noir et en célébrant dans l'enthousiasme le 150^e anniversaire de l'entrée de notre canton dans la Confédération. Genève est devenue d'ailleurs, on peut bien le dire, l'une des plus authentiques villes suisses puisque ses habitants arrivés des autres cantons y sont plus nombreux que les citoyens d'origine genevoise.

Votre assemblée est l'image d'une classe modeste et laborieuse de notre pays, classe que nous connaissons bien, qui est particulièrement attachée aux traditions helvétiques. C'est vous dire, chers concitoyens, la joie que nous éprouvons d'être à vos côtés pendant ces journées.

Votre Congrès nous donne aussi l'occasion de rappeler le souvenir de nos devanciers qui ont courageusement œuvré en faveur des Caisses de crédit mutuel : il y a 25 ans, en effet, au début d'une année douloureuse et pleine de menaces se réunissait à Genève la 37^e assemblée de l'Union, tandis qu'en 1951 c'était le 48^e Congrès. Mon devoir est de rappeler le souvenir de mes prédécesseurs qui avaient eu alors le plaisir de vous accueillir : M. Isaac Anken en 1940, M. Aymon de Senarclens en 1951. Ces deux magistrats (avec l'ancien conseiller d'Etat Alfred Desbaillet qui fut un précurseur) avaient compris l'importance considérable des banques villageoises et avaient mis tout en œuvre pour accélérer leur création et développer leur activité dans notre canton. Je ne veux pas manquer non plus de rappeler la mémoire de M. Henri Berthoud, ancien chef du service de l'agriculture, qui fut un bon serviteur des Caisses de crédit mutuel, et celle de M. Edmond Ramu, ancien membre de notre Conseil ; tous deux, décédés récemment, avaient su mettre au service des Caisses une intelligence vive et une activité inlassable. Ces hommes ont bien mérité du mouvement raiffeiseniste. Je suis heureux de le souligner aujourd'hui en leur rendant un modeste hommage de reconnaissance.

1940 (votre dernier Congrès à Genève) — 1965 (votre assemblée d'aujourd'hui) a été une période difficile qui a connu la plus effroyable des guerres et ses suites douloureuses ; c'est ce quart de siècle qui a vu l'épanouissement extraordinaire de votre organisation.

En 1940, 800 délégués et 667 Caisses étaient présents à Genève ; en 1951,

c'étaient 1300 délégués avec 920 sections ; et aujourd'hui, c'est 2000 délégués représentant 1100 Caisses. Cette progression apporte la preuve, pour autant qu'il soit encore besoin de le faire, de la vitalité des Caisses de crédit mutuel, de leur utilité, de leur nécessité.

La banque du village alimentée, gérée, utilisée par de modestes citoyens d'une même région, voilà l'image, la démonstration vivante de ce que nous entendons par liberté. Sur le plan économique comme sur le plan politique, chacun de nous aspire à préserver une indépendance qu'il estime précieuse : c'est la force de l'Union suisse de l'avoir comprise, appliqué et développé dans un secteur particulièrement vulnérable.

Dans ces réalisations, Genève reste naturellement modeste, par la force des choses. Notre territoire agricole, déjà restreint, diminue chaque année. La ville grandit ; en quelque dix ans, 100 000 habitants de plus exigent des appartements, des travaux d'équipement, de nouvelles installations qui impliquent à leur tour de nouvelles activités. La vie ne s'arrête pas et il est stérile de regretter une évolution inéluctable.

Notre agriculture n'en est pas pour autant près de disparaître, preuve en soit une production jamais atteinte :

- 1800 tonnes de céréales l'année dernière contre 800 avant la guerre,
- 10 millions de litres de vin,
- 10 000 tonnes de produits maraîchers,
- 1800 tonnes de colza.

Une telle vitalité dénote de la part de nos agriculteurs un effort d'adaptation auquel on doit rendre hommage. C'est dire que notre agriculture genevoise reste prospère. Il y a, bien sûr, des ombres au tableau, des difficultés qui surgissent, le 50 % de notre troupeau, par exemple, a déjà disparu par suite du manque de main-d'œuvre spécialisée. Le revenu du bétail n'alimente plus le budget familial. Il faut trouver des cultures de remplacement, réorganiser l'exploitation, prévoir le travail en commun pour une meilleure utilisation des hommes et du matériel.

Tout ceci représente une évolution considérable, et même une révolution qui était impensable il y a encore dix ou quinze ans. Même soumise au rythme de la nature, l'agriculture ne peut espérer

rester à l'écart du progrès scientifique et technique qui va s'accroissant à une allure presque explosive. Certains savants prétendent que nous vivons le troisième bouleversement que connaît l'humanité après la découverte du feu et la culture des plantes vivrières.

Nous sommes naturellement surpris par la soudaineté de tels phénomènes : l'agriculture dont l'activité relève de traditions souvent centenaires a de la peine à réaliser, a de la peine à suivre une évolution qui la désoriente et qui n'est pas à son échelle. Tout cela crée évidemment un malaise que nous comprenons fort bien, que nous vivons chaque jour et contre lequel lutte déjà une nouvelle génération d'agriculteurs que nous admirons pour son courage, son énergie, son sens des réalités.

Tous les pays qui nous entourent connaissent les mêmes problèmes et les mêmes difficultés, voient leurs structures économiques se modifier sans cesse et leur agriculture se transformer à une cadence rapide. Nos agriculteurs suisses, en revanche, éduqués par les rudesses des conditions climatiques, sont plus lents à réaliser et très prudents lorsqu'ils s'agit de prendre des décisions graves engageant l'avenir. Nous avons certes raison, mais il arrive un moment où la situation exige que le tournant soit pris en connaissance de cause et en sachant où nous voulons aller.

Je suis persuadé que nous vivons un tel instant et je suis heureux de le souligner à l'occasion de cette imposante manifestation des Caisses de crédit mutuel. Votre union est précisément une de nos organisations clef, capable d'aider le paysan à s'adapter, capable de l'aider à prendre aujourd'hui le virage qui s'impose. Par votre expérience, vous êtes à même de conseiller et de guider vos membres en toute objectivité, calmement mais sûrement.

L'idée du promoteur des Caisses était une idée d'entraide, de secours ; le but était de créer un climat de confiance propice à toutes les initiatives, tendant à encourager et à aider la paysannerie. Vous avez réussi, grâce à votre ténacité et à votre sérieux. Permettez-moi donc de remercier et de féliciter vos organes directeurs, sans oublier tous les comités des

Caisses locales, qui ont bien mérité notre reconnaissance.

Vous avez réalisé ce qui n'était qu'un rêve et qui est devenu aujourd'hui une réalité, une force avec laquelle on doit compter.

Je formule le vœu que cette force toujours au service de la campagne lui permette de prendre les décisions qui s'imposeront dans les années à venir ; l'Union des Caisses de crédit mutuel a fait de grandes choses depuis bientôt trois quarts de siècle, elle a encore une magnifique tâche à accomplir.

Monsieur le président, Messieurs les délégués de toutes nos Caisses, chers concitoyens, je conclus en disant notre reconnaissance à tous les artisans de vos succès. Je souhaite une pleine réussite de votre Congrès. J'espère que vous vivrez quelques heures agréables dans notre cité qui est heureuse d'accueillir en ces journées nos fidèles et chers confédérés.

L'allocation du conseiller d'Etat Duchemin est chaleureusement accueillie. L'assistance a su apprécier à sa haute valeur les considérations flatteuses émises par l'éminent orateur sur notre mouvement et son esprit de compréhension pour les problèmes de l'heure. Dans ses remerciements, le président souligne particulièrement l'appui sans équivoque que le Gouvernement genevois apporte aux Caisses de crédit mutuel locales et à leur Fédération cantonale, cela au seul profit des populations campagnardes.

* * *

Avant de passer à l'ordre du jour statutaire, l'assemblée a le privilège d'entendre une conférence de M. Wilhelm Röpke, Dr ès sciences économiques et professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Internationales de Genève, sur « Le rôle de l'homme dans l'évolution de l'économie ». Cet exposé, riche d'enseignement, n'était malheureusement pas traduit en français. C'est pourquoi nous nous devons d'exprimer notre gratitude aux délégués romands qui, durant une longue heure, ont fait preuve de patience. Ils en seront récompensés par la lecture, dans un prochain numéro du « Messenger Raiffeisen », de la traduction, que nous leur assurons, de cette étude enregistree sur bande magnétique.

L'éminent économiste et sociologue qu'est le professeur Röpke a mis l'accent sur le respect de la dignité humaine et sur l'esprit chrétien, principes qui doivent rester à la base de toutes nos conceptions et considérations économiques tels qu'ils constituent les piliers sur lesquels reposent l'idéal de Raiffeisen et notre mouvement national.

* * *

Après ces envolées intellectuelles, voire philosophiques, les délégués vont se concentrer sur le déroulement rapide des différents objets à l'ordre du jour, et qui appelle tout d'abord la

Constitution du bureau de l'assemblée

Aux termes des statuts, la présidence de l'assemblée échoit au président de l'Union, M. Gall Eugster, qui s'adjoint deux secrétaires pour la tenue du procès-verbal, en la personne de MM. Arthur Grawehr, Dr en droit, et Géo Froidevaux, fondé de pouvoir, du secrétariat de l'Union. MM. Giacomo Pellandini, fondé de pouvoir, et Edgar Grünig, reviseur, fonctionnent comme traducteurs.

Sur proposition du président, l'assemblée complète son bureau par la nomination de cinq scrutateurs élus à l'unanimité :

1. M. Louis Chillier, président, Lancy GE
2. M. Oscar Joye, caissier, Montagny FR
3. M. Natale Giuliani, président, Aquila-Dangio TI
4. M. Otto Leu, président, Reinach BL
5. M. Joseph Arnold, caissier, Bürglen UR.

Rapport sur la situation du mouvement Raiffeisen suisse

Le directeur Arnold Edelmann, Dr en droit, chef de l'Office fiduciaire et de revision de l'Union suisse, monte à la tribune pour la présentation de son rapport.

« Nous pourrions beaucoup, si nous voulions nous unir » déclare le poète Frédéric Schiller dans son œuvre dramatique « Guillaume Tell ». Le bien-fondé de ses exhortations se confirme sans cesse, non seulement dans les décisions politiques tant positives que négatives, mais elles valent surtout pour toute activité économique. Il n'est certes pas prétentieux d'alléguer que le mouvement Raiffeisen suisse s'efforce, dans ce domaine du moins, d'encourager ce principe. N'est-il pas parvenu en quelque six décennies à s'affirmer par la diffusion de l'esprit coopératif au sein des populations rurales pour devenir une organisation d'importance qui élargit sans cesse ses prestations. Rendre compte de l'activité déployée, répondre à la question de savoir si nous avons effectivement contribué, l'an dernier, à la consolidation de l'œuvre entreprise, tels sont les buts de mon exposé et de notre congrès.

Pour 1964, l'événement marquant, qui restera gravé dans les annales du mouvement Raiffeisen suisse, s'est traduit sans contredit par la fondation de la 1100^e Caisse de crédit mutuel dans le petit village tessinois de Genestrerio. Il aura donc fallu neuf ans pour enregistrer la création d'une nouvelle centaine de Caisses. Avec 7 nouvelles coopératives, l'activité de fondation en 1964 s'est avérée comme en 1963 assez modeste, si l'on tire la comparaison avec certaines années qui virent la naissance de 30 Caisses ou même davantage. Les temps de haute conjoncture économique sont peut-être moins favorables à l'éclosion de l'esprit d'entraide que les périodes de crise, bien que le principe de la mutualité serait pourtant d'actualité

dans nombre de communes rurales ou villages de montagne et qu'il permettrait de résoudre plus facilement bien des problèmes. Malheureusement, cet esprit d'entraide, que l'on se plaît à prôner dans les discours patriotiques et que l'on recommande aux milieux campagnards en tant que remède idéal à l'amélioration de leur situation économique, ne manque pas d'être combattu lorsqu'il est sur le point d'être réalisé et qu'il menace d'ébranler quelque peu le monopole que se sont arrogé d'anciens établissements bancaires. Nous pouvons donc malgré tout nous réjouir de l'accroissement à 1101 du nombre de nos institutions affiliées. Celles-ci comptent tout de même 136 000 sociétaires qui assurent par la force financière de leur responsabilité solidaire et par la valeur morale de leur personnalité la réalisation de l'idée d'entraide.

Quant à savoir si nous avons travaillé efficacement, en 1964, au renforcement de l'organisation, ou si nous sommes restés sur les positions précédemment acquises, la réponse ne dépend pas tant du nombre des fondations réalisées, mais bien davantage du développement des coopératives existantes.

Pour l'exercice écoulé, l'essor matériel du mouvement Raiffeisen suisse peut être considéré comme très satisfaisant. De l'ordre de 240,6 millions de francs, l'élargissement des bilans est pratiquement identique à celui de 1963 qui avait été de 240,8 millions, de sorte que le bilan global de toutes nos Caisses affiliées atteint la somme respectable de 2893,3 millions de francs. Participe à cet accroissement pour une somme globale de 217,7 millions de francs l'augmentation des dépôts du public, autrement dit des fonds déposés en épargne et en comptes de dépôts, des placements en obligations et en compte courant. La progression est pour ainsi dire pareille à celle de l'année précédente; elle est cependant de 7 millions inférieure à l'augmentation record des dépôts confiés en 1962.

Il est assez malaisé de définir exactement les raisons de l'évolution enregistrée par les dépôts confiés à nos institutions. Nous ne pensons guère nous tromper en alléguant que l'augmentation massive des retraits d'épargne, qui ont porté sur une somme de 406 millions de francs, ou 64 millions de plus qu'en 1963, est la conséquence des investissements rendus nécessaires par l'amélioration des méthodes de travail, par la mécanisation et la rationalisation de l'agriculture et de l'artisanat. Les attrayantes conditions d'intérêt faites aux souscripteurs de bons de caisse et de fonds publics ne furent pas étrangères non plus à ce recul, si l'on songe que les forces motrices ont lancé leurs emprunts jusqu'à 5 %, taux qui n'avait plus été offert depuis les années vingt. Ainsi l'excédent des versements par rapport aux retraits intervenus sur les livrets d'épargne n'est plus que de 82 millions de francs en regard du record absolu de 121 millions en 1962. D'une façon générale, les dépôts confiés à nos Caisses se sont élargis de 9 %. Pour les raisons précitées, l'épargne note une augmentation de 7,8 % seulement ; les comptes de dépôts progressent



Physionomies typiques de raiffeisenistes



Du côté des délégués genevois

en revanche de 12,8 % et les placements obligataires même de 14,5 %. Il est vrai que les Caisses Raiffeisen ne purent se soustraire à l'obligation de porter le taux des bons de caisse durant l'exercice écoulé à 4 1/2 %, alors que celui de l'épargne est resté à 3 %, si ce n'est moins, pour 76 % des dépôts.

L'année économique 1964 laisse une impression plutôt mitigée si l'on songe que la lutte contre la surchauffe et le renchérissement n'a de chance de succès que par l'introduction de mesures légales, attendu que les nombreux avertissements et conseils distribués aux divers milieux responsables restèrent vraisemblablement lettre morte. Pour la première fois, l'Etat devait intervenir non point pour renflouer une économie nationale victime de la crise, mais pour en freiner la surexpansion.

L'application de ces mesures légales, même sanctionnées par le peuple, ne résoud pas le problème de la sauvegarde du pouvoir d'achat du franc et, partant, de la substance même de notre économie. Il importe que tous les milieux intéressés au bien-être économique, c'est-à-dire chacun de nous, le peuple suisse tout entier, contribuent efficacement, sous le couvert des mesures étatiques, à maîtriser la situation. Et si la dépréciation de la monnaie, dont nous sommes tous victimes, est la conséquence d'investissements excessifs, il n'y a qu'un remède efficace, celui qui consiste à juguler cet appétit dépensier en revenant à une activité d'épargne normale. Nous pouvons constater avec satisfaction qu'avec leur augmentation des dépôts de 218 millions de francs, les Caisses Raiffeisen ont fourni une prestation appréciable dans la diffusion de l'esprit d'épargne au sein des communautés rurales, à plus forte raison si l'on songe que ces 218 millions se répartissent en grande partie sur des livrets souvent fort modestes.

Il semble, au surplus, que les placements d'épargne provenant de ventes de biens-fonds sont en sensible régression par rapport à ceux de l'année précédente. Nous n'irons toutefois pas jusqu'à prétendre que le recrutement des dépôts d'épargne par les Caisses Raiffeisen a donné un résultat maximum. Aussi, j'invite les responsables de ces institutions à vouer une attention soutenue à cette question dont l'importance et l'actualité ne doivent

échapper à personne. En glanant de manière intensive les économies dans nos campagnes et jusque dans les villages les plus reculés, nos Caisses remplissent une mission économique de premier ordre. Par surcroît, les déposants peuvent être assurés de la qualité de leurs placements. De nos jours, bon nombre d'épargnants ne recherchent plus uniquement des conditions intéressantes, mais aussi la sécurité de leurs avoirs.

On constate par bonheur une recrudescence des postulats et motions revendiquant une meilleure protection de l'épargnant dans le cadre de la législation, plus particulièrement dans le domaine fiscal. Lors de notre intervention dans l'élaboration de la loi sur l'impôt anticipé, nous avons préconisé le maintien de l'exonération pour les carnets d'épargne dont l'intérêt brut n'excède pas 40 francs ou l'élargissement du privilège à 50 francs. Par la suite, nous avons pu constater avec satisfaction la compréhension manifestée aux Chambres fédérales pour cet avantage fiscal du petit épargnant, ce qui nous permet d'espérer l'augmentation à 50 francs du montant exonéré de l'impôt.

D'autres interventions sont à l'étude auprès de nombreux parlements cantonaux relatives à l'exonération fiscale de dépôts d'épargne plus ou moins importants. Que l'on doute, à tort ou à raison, du succès de telles dispositions visant à encourager l'épargne, les expériences faites dans ce domaine nous manquent pour en juger objectivement. Mais même si le résultat matériel ne répondait pas entièrement à l'attente, l'Etat aurait au moins démontré sa volonté d'aider ses concitoyens à assurer et à améliorer, de leurs propres moyens et sous leur seule responsabilité, les bases existentielles de leur famille. De sa part, une prise de position dans ce sens ne manquerait pas d'avoir un heureux effet psychologique tout en revalorisant le principe de la solidarité qui a fait ses preuves jusqu'ici dans notre système politico-économique. Espérons que nous n'ayons pas oublié, dans l'effervescence de ces 20 années de haute conjoncture et de boom économique, le principe de l'entraide. L'Etat a maintenant une occasion unique de respecter et d'encourager la volonté d'auto-défense de ses concitoyens.

Par ailleurs, la formation de la propriété dans les milieux les plus larges de la population, se devrait d'être favorisée par tous les moyens disponibles, ceci tout spécialement en période de haute conjoncture et de possibilités favorables de gain. Elle est à même de contribuer au renforcement et à l'épanouissement de la personnalité humaine et de ses valeurs culturelles tout en constituant un rempart efficace contre la menaçante conglomération des masses. L'encouragement à l'épargne s'avère donc, de nos jours, une mission primordiale de politique sociale, une mission raiffeiseniste d'une brûlante actualité.

Les commentaires précités valent-ils également pour l'autre secteur d'activité de nos Caisses, celui du placement des fonds confiés ? Certainement. Sur les 240 millions que représente l'augmentation des bilans, 198 millions ont été nouvellement investis sur place, ceci à raison de 155 millions de francs de prêts hypothécaires, 15,5 millions de crédits en compte courant et 27,5 millions d'avances aux communes. Les investissements hypothécaires furent destinés principalement à la construction de logements, puis à l'agriculture et, dans une mesure plus modeste, à l'édification d'immeubles ou à des rationalisations de caractère artisanal. Dans les communes rurales de moyenne ou moindre importance, la construction de logements s'est considérablement accrue au cours des dernières années. La réalisation de tels projets se doit d'être vivement encouragée actuellement, non seulement dans les grands centres industriels et les agglomérations importantes. Aussi, les affaires hypothécaires ont-elles connu une recrudescence beaucoup plus forte encore qu'en 1963.

En revanche, l'élargissement de 15,5 millions des crédits en compte courant est nettement inférieur à l'augmentation de 25 millions qu'ils enregistrèrent au cours de l'année précédente. Nous savons cependant que certaines Caisses Raiffeisen, plus spécialement celles dont le bilan excède 10 millions de francs et qui par conséquent sont soumises à la convention touchant la limitation des crédits, se sont vues contraintes de refuser des demandes de crédit, ce qui est certainement l'une des raisons principales du recul enregistré par ce compartiment de l'actif. On peut en dire au-

tant des avances aux communes dont l'accroissement de 27,5 millions de francs, tout en étant des plus appréciables, demeure néanmoins inférieur à celui de 32 millions de 1963. Pour les communes également, les besoins de capitaux se font plus pressants ces derniers temps. Cela s'explique, d'une part, par la réalisation de projets qui ne pouvaient plus être remis indéfiniment, d'autre part, par l'accroissement de la population, spécialement dans la périphérie des grandes villes. D'une façon générale, nous croyons pouvoir déclarer que l'activité déployée par les Caisses Raiffeisen dans l'octroi des prêts et crédits est conforme au concept actuel de politique conjoncturelle.

De l'accroissement global des bilans, 38 millions de francs, ou 16 %, vinrent améliorer les avoirs en caisse et renforcer les disponibilités de nos institutions auprès de la Centrale. Elles ont donc répondu à l'obligation qui leur était faite d'assurer, par leurs propres moyens, la détention de la liquidité prescrite par la loi.

Un dernier point encore que je ne saurais manquer de signaler, celui qui a trait à l'état des fonds propres. Affichant un accroissement de 10 millions de francs en chiffre rond, le capital social s'élève à 24 millions. Cette augmentation massive s'explique par la hausse des parts d'affaire de 100 à 200 francs. Jusqu'à ce jour, 1078 Caisses affiliées ont adapté leurs statuts à la réjouissante évolution de leur bilan, proportion particulièrement élogieuse. Que leurs dirigeants en soient chaudement remerciés ! Pour 1964, le résultat d'exploitation des Caisses s'avère en revanche plutôt modeste. En effet, le bénéfice réalisé n'est à peine que de 6 % plus élevé que celui de l'exercice précédent pour une augmentation de bilan de plus de 9 %. La raison en est simple : Les conditions d'intérêts offertes aux créanciers durent être continuellement adaptées à la situation sur le marché de l'argent et des capitaux, alors que celles appliquées aux débiteurs ne suivirent l'évolution qu'à retardement. Dans cet ordre d'idées, je vous invite instamment cependant à veiller à l'alimentation rationnelle des réserves, par l'application d'une politique de taux raisonnable, afin que le renforcement de vos fonds propres puisse suivre le rythme de l'heureuse évolution du bilan.

Ces quelques chiffres devraient suffire à illustrer la situation du mouvement Raiffeisen suisse. Je tiens tout au plus à préciser encore que tous les bilans de nos coopératives affiliées sont intacts.

Au terme de mon exposé, je ne saurais omettre de remercier tous ceux qui, durant l'exercice écoulé, ou même pendant des décennies, ont œuvré à l'essor de leur Caisse locale et, partant, du mouvement tout entier. Je voudrais toutefois saisir l'occasion que me fournit la manifestation de ce jour pour remercier tout particulièrement un des nôtres. Il y a 25 ans, lors du Congrès de Genève, en 1940, le conseiller national Gall Eugster a été nommé président de l'Union Raiffeisen suisse. Vingt-cinq années durant, Monsieur Eugster, a assumé avec brio sa lourde tâche. Je sais que notre président n'apprécie guère les compliments, je m'efforcerai donc



A droite, l'archiprêtre Marius Bianchi, pionnier raiffeiseniste genevois

de les éviter. Je le puis d'autant mieux que vous avez eu vous-mêmes l'occasion de juger au fil des années sa façon de mener la barque. Permettez-moi néanmoins, Monsieur le président, de vous exprimer la sincère gratitude des organes supérieurs, celle de la direction de l'Union et des Caisses affiliées, tout spécialement de celles qui sont représentées à l'assemblée d'aujourd'hui, pour les services rendus comme pour votre compréhensive direction, et de concrétiser cette reconnaissance par ces quelques fleurs. (A ce moment, le président Eugster est comblé de fleurs présentées par une accorte demoiselle du secrétariat de l'Union.)

Soyez assuré de nos meilleurs vœux de santé et de bonheur !

A vous tous, chers délégués, merci de votre collaboration, courage et satisfaction pour l'avenir ! Je termine à l'image de Schiller dans « Guillaume Tell » : « En avant, avec la grâce de Dieu ! Aidons nos semblables, car tous, nous pouvons un jour être dans leur situation. »

Rapport sur le bilan et le compte de profits et pertes de la Caisse centrale au 31 décembre 1964 et sur l'activité en 1964

Le directeur Paul Schwager prend immédiatement la succession à la tribune pour la présentation de son rapport sur l'activité de la Caisse centrale en 1964.

Dans la carte de participant au Congrès de ce jour figurent comme d'habitude le bilan et le compte de profits et pertes, en vue de leur approbation. Puis-je vous prier d'ouvrir cette carte aux pages 11 à 13.

Vous constaterez que le chiffre du bilan s'élève à 579 millions. L'augmentation pour l'année faisant l'objet de ce rapport est donc de 39 millions, contre 38 millions en 1963. Si en comparaison de 1963 nous n'avons pas obtenu une augmentation sen-

siblement plus forte, nous sommes malgré tout satisfaits, car les perspectives au début de l'année ne laissaient même pas entrevoir un accroissement aussi important.

Si vous jetez un regard sur les avoirs des Caisses affiliées qui figurent parmi les

PASSIFS,

vous constaterez qu'ils atteignent la somme impressionnante de 487 millions. Au total, ils ont augmenté de 35 millions contre 32 millions en 1963. C'est principalement le deuxième semestre qui a apporté une amélioration aussi substantielle. Comme d'habitude, parmi les avoirs des Caisses affiliées ce sont les avoirs à terme, soit 328 millions en chiffre rond, qui forment le montant principal. Ces 328 millions se répartissent sur 938 Caisses. Comparées aux avoirs des Caisses affiliées, toutes les autres positions du passif n'ont qu'une importance secondaire.

Au cours de l'exercice faisant l'objet de ce rapport, les parts sociales ont été augmentées de un million. Vraisemblablement, au cours de ces prochaines années, des augmentations aussi importantes n'interviendront pas car, par suite de l'augmentation du nominal des parts sociales ainsi que de l'augmentation de l'obligation d'effectuer des versements supplémentaires intervenues ces derniers temps auprès des Caisses affiliées, notre Caisse centrale se trouve passablement déchargée de la garantie qu'elle doit fournir pour les Caisses qui ont des fonds propres insuffisants, ce qui fait que son capital social obligatoire en est d'autant réduit.

Parmi les

ACTIFS,

l'encaisse comparée à l'année précédente n'a que peu changé. En revanche, les avoirs en banque font ressortir une progression de 2,7 millions. Cette position est toujours soumise au cours de l'année à de fortes fluctuations. Par exemple, à fin mai 1964, elle présentait un niveau maximum de 70,7 millions. Par suite de gros besoins de fonds au cours des mois

de novembre et décembre, ces avoirs sont descendus au montant annoncé de 33,7 millions.

Les crédits aux Caisses affiliées de fr. 39,2 millions ont augmenté de 1,7 million. Le niveau le plus élevé a été atteint à fin septembre avec 42,5 millions. A la fin de l'année, il n'y avait pas moins de 486 Caisses qui disposaient d'un crédit ouvert auprès de l'Union. Etant donné que nous ne savons jamais quand et dans quelles proportions les crédits ouverts seront exploités, nous devons vouer constamment toute notre attention à notre liquidité et toujours maintenir d'abondants capitaux, disponibles immédiatement ou à court terme.

Le portefeuille des effets présente une forte augmentation, soit de 10,3 millions. Cette avance importante est en relation avec les capitaux à court terme que nous devons garder à disposition et dont nous avons fait mention ci-devant. Dans l'inventaire total de 28,8 millions se trouvent 18 millions de réscriptions de la Confédération et effets pour réserves obligatoires que nous pourrions, en cas de besoin, réaliser immédiatement.

Les comptes courants débiteurs sans garantie marquent une progression de 3,4 millions et atteignent 12,4 millions. Au sujet de ces crédits il s'agit presque exclusivement de crédits à d'importantes associations agricoles ou laitières ainsi qu'à des entreprises électriques publiques ou mixtes.

En revanche, cette année aussi, les avances en compte courant et prêts aux corporations de droit public ont considérablement augmenté, soit de 5,2 millions et atteignent 55,6 millions. A fin 1960, cette position n'atteignait que 27,6 millions. Lorsqu'on connaît le nombre élevé de nouvelles et grandes constructions érigées par les communes, cette évolution ne surprend pas. Elle se maintiendra au cours de ces prochaines années car à fin 1964 nous avions encore pour 10 millions de prêts et crédits promis et non exploités, qui devront être versés au cours de ces prochains mois.

Lors de l'octroi de nouveaux prêts et crédits aux communes, nous devons, comme par le passé, tenir compte en premier lieu de l'urgence des projets de construction et, lorsqu'il s'agit de sommes importantes, comme c'est souvent le cas, nous contenter de n'en financer qu'une partie. De cette façon, nous pouvons répartir autant que possible nos capitaux, qui ne sont pas inépuisables, sur un grand nombre de demandes. D'autre part, pour pouvoir donner suite aux nombreuses demandes de crédits des communes, il ne nous reste rien d'autre à faire qu'à réduire fortement les promesses de crédits pour les constructions privées. Il s'agit là d'une mesure qui est indésirable du point de vue de la construction de logements, mais qui ne peut être évitée. En général, la situation dans les communes rurales est telle que souvent la construction de maisons d'école, l'agrandissement du réseau d'alimentation en eau, le problème de l'épuration des eaux usées, etc., sont actuellement plus urgents que la construction de nouveau logements.

Les fonds publics et titres ont aussi augmenté en 1964 et ceci de 5 millions en chiffre rond. L'inventaire total atteint maintenant plus de 201 millions. Pour les profanes, il n'est peut-être pas facilement compréhensible que, par les temps actuels où nous devons refuser de nombreuses demandes de prêts et crédits, nous achetions encore continuellement des titres. La raison qui justifie cette ligne de conduite est notre fonction de réservoir de liquidité et de garant de la liquidité pour l'ensemble de l'organisation raiffeiseniste. Lorsque l'ensemble de l'organisation se développe, la liquidité doit être augmentée proportionnellement. Comme auparavant, nous attachons une grande importance aux titres à court et moyen terme, ainsi qu'à un bon échelonnement des échéances. La tension actuelle a démontré que c'est là la meilleure garantie de liquidité ; il serait en effet trop aléatoire de se baser uniquement sur la bourse, c'est-à-dire sur la possibilité de vente des obligations. L'expérience a démontré de nouveau ces derniers temps que, lors d'une tension, la capacité d'absorption du marché atteint vite son plafond. De l'inventaire total des titres, soit 201 millions, pas moins de 87,6 millions arriveront à échéance au plus tard dans les 3 ans, et d'autres 40 millions dans les 4-5 ans.

Les hypothèques présentent la plus forte augmentation de tous les postes de l'actif du bilan, soit 10,8 millions. Il aurait été facile d'obtenir une plus forte progression. L'arrêté concernant la restriction des crédits et les moyens limités ont toutefois fonctionné comme frein. La qualité de nos gages et la discipline de paiement de nos débiteurs sont toujours de premier choix. Sur l'ensemble des 3426 positions, nous avons seulement 4 débiteurs qui ont été mis en poursuites, donc une poursuite sur 1000 positions. Mais même ces prêts sont aussi bien garantis, comme tous les autres.

Le compte de profits et pertes boucle par un bon résultat. Le bénéfice est supérieur de fr. 184 674.93 à celui de l'année dernière. Y compris le solde reporté de l'année précédente, il atteint 1 442 418 fr. 76. Les possibilités favorables de placement des disponibilités au cours de 1964 ont contribué d'une façon particulière à cet heureux résultat. La structure du compte de profits et pertes comparée à celles des années précédentes n'a pas changé.

Seul le rendement des titres est inférieur à celui de l'année précédente et ceci de fr. 460 000.— en chiffre rond. Une petite partie de la diminution provient de l'inventaire moyen plus réduit. La cause principale réside toutefois dans le recul des cours des titres. Jusqu'à la fin de l'année, les cours des titres, comparés à ceux de 1963, sont tombés en moyenne d'au moins 2 %. Afin de compenser, du moins partiellement, ce recul des cours, nous avons dû procéder par le débit du compte de rendement des titres à un amortissement passablement plus élevé que d'habitude.

Comme il fallait s'y attendre, les frais généraux ont augmenté et ceci de 196 000 francs en chiffre rond. Il s'agit là d'une

évolution que vous connaissez tous, de par votre profession et votre vie privée.

En ce qui concerne la répartition de ce bénéfice, il y a deux possibilités qui se présentent, soit augmenter la dotation des réserves ou hausser le taux de l'intérêt des parts sociales. Etant donnée la hausse générale du niveau des taux, nous avons envisagé la hausse du taux de l'intérêt des parts sociales. Il vous sera donc proposé de porter le taux de 4 à 4 1/2 % pour 1964 et en revanche de doter les réserves comme précédemment de fr. 500 000.—. Une dotation plus élevée du fonds de réserve serait toutefois souhaitable, étant donné que le bilan a augmenté. C'est la raison pour laquelle je dépose déjà aujourd'hui un postulat à ce sujet pour les répartitions futures du bénéfice.

Ce sont là les remarques que j'avais à faire sur le bilan et le compte de profits et pertes de 1964. Je ne voudrais pas terminer sans faire encore brièvement allusion au thème actuel concernant la pénurie de capitaux et la hausse des taux d'intérêt.

La question de savoir si la pénurie de capitaux durera encore longtemps préoccupe actuellement beaucoup de personnes et particulièrement celles qui en souffrent. A mon avis, un changement n'interviendra pas de si tôt, car le nombre des cas à résoudre dans le secteur de la construction est trop élevé. Par conséquent le capital sera encore longtemps une marchandise convoitée. Il vous suffit de lire les journaux pour vous rendre compte combien de crédits sont consentis chaque semaine dans les différents cantons et communes. Comparativement aux années précédentes, ce n'est pas seulement le nombre de chercheurs de capitaux qui augmente, mais le montant de chaque demande de fonds s'est aussi fortement accru. Au premier rang se trouvent les communes.

Beaucoup d'entre vous savent bien qu'aujourd'hui les petites et toutes petites communes ont des projets de construction dont le coût est pour elles écrasant. Et malgré cela, ces projets de construction doivent être réalisés et ceci quand bien même ils ne font pas partie de la catégorie des travaux de première urgence, contenue dans le plan des mesures de politique conjoncturelle visant à combattre la surchauffe. A mon avis, c'est un devoir national que de maintenir aussi dans les petits villages à un certain niveau les installations publiques afin d'éviter que la différence entre la ville et la campagne ne soit par trop grande. On permet ainsi à la population campagnarde de bénéficier un peu du progrès général et on freine quelque peu le départ de la population rurale vers la ville et les agglomérations de villes. Déjà maintenant nous avons assez de villages où la population diminue continuellement.

En ce qui concerne le niveau du taux d'intérêt, je pense que là où le taux des anciennes hypothèques en 1^{er} rang est encore inférieur à 4 1/4 %, il sera tôt ou tard haussé à 4 1/4 %, probablement sous peu dans certaines régions du pays et dans d'autres peut-être seulement au début de 1966. En revanche, une hausse supérieure

à 4 1/4 % pour les anciennes hypothèques en 1^{er} rang sur maisons d'habitation et domaines agricoles n'est pas à craindre pour le moment. Mais je précise qu'il s'agit des anciennes hypothèques en 1^{er} rang. Pour les nouvelles hypothèques en 1^{er} rang, même un taux de 4 1/2 % couvre à peine le prix de revient des capitaux des établissements financiers. Actuellement, ces derniers ont affaire à une forte concurrence pour se procurer des dépôts. Il suffit de penser aux insertions journalières pour des offres d'emprunts publics d'entreprises électriques, entreprises industrielles et financières au taux de 4 3/4 et 5 %, ce dernier taux étant du reste bientôt de règle.

Cependant la hausse du taux d'intérêt a aussi de bons effets. Elle incite à l'épargne parmi ceux qui cherchent des capitaux, comme aussi parmi l'ensemble de la population. On soutient souvent qu'épargner n'a plus de sens vu que l'argent épargné perd de sa valeur par suite de la dépréciation de la monnaie. Or, grâce à la hausse des taux, cette thèse se justifie moins. Même si à l'avenir l'intérêt devait être partiellement ou même totalement absorbé par l'augmentation des prix, celui qui a le don de l'épargne s'en tirera toujours mieux que celui qui ne l'a pas.

C'est la conclusion de mon rapport.

Rapport et propositions du Conseil de surveillance

Le président du Conseil de surveillance, *M. René Jacquod*, conseiller national à Bramois (Valais), présente son rapport rédigé en français. Exceptionnellement donc, le système de la lecture simultanée grâce aux appareils écouteurs ne fonctionnera pas. *M. Rodolphe Hottinger*, caissier à Davos (Grisons) et membre de ce Conseil, fera la lecture de la traduction en langue allemande.

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, le Conseil de surveillance a procédé, en collaboration avec la S.A. Fiduciaire REVISA, organe de revision reconnu par la loi fédérale sur les banques, à l'examen des comptes annuels de la Caisse centrale de l'Union. Il a contrôlé par la même occasion l'activité de l'Office de revision. L'accomplissement de son mandat l'autorise à présenter le rapport suivant :

Bilan de la Caisse centrale

Le bilan de la Caisse centrale, arrêté au 31 décembre 1964, s'élève à 578 978 373 fr. 61. Il révèle un accroissement total de 39,4 millions de francs par rapport à celui de l'exercice précédent. Nous avons pu constater la pleine concordance des éléments qui le composent avec les justificatifs comptables. Dans le domaine de l'utilisation des capitaux, les dirigeants de la Caisse centrale respectent une ligne de conduite qui a fait ses preuves jusqu'ici et notre expertise du portefeuille des actifs

nous a convaincus de l'excellente qualité des créances. Nous avons apprécié, par ailleurs, la relation judicieuse qui s'établit entre les placements à long terme et les actifs facilement réalisables. Une attention soutenue est toujours vouée au maintien d'une capacité de paiement répondant largement aux besoins de toute l'organisation.

Le compte de profits et pertes est conforme aux données des livres de la comptabilité. Avec le report de l'exercice précédent, le bénéfice est de fr. 1 442 418.76, dont la répartition doit faire l'objet d'une décision de l'assemblée annuelle des délégués.

Le calcul de rendement, dont la présentation répond aux prescriptions légales en la matière, est en corrélation avec la qualité des actifs figurant au bilan.

Office de revision

L'examen de plusieurs rapports de revision nous a documentés sur l'activité sérieuse de l'Office de revision qui veille constamment au respect des dispositions statutaires ainsi qu'à l'utilisation rationnelle et prudente des fonds confiés. Toutes les Caisses affiliées ont subi, cette année à nouveau, l'expertise habituelle prescrite par la loi. Il incombait à l'Office de revision de surveiller l'application par les Caisses de la décision prise par l'assemblée des délégués du 22 juin 1963 relative à l'augmentation de la part sociale des membres à 200 francs, ainsi qu'à l'amélioration des bases servant au calcul des fonds propres. Dans ce domaine, la revision des statuts à laquelle la plupart des Caisses ont donné suite leur permet désormais de satisfaire largement aux exigences légales.

Sur la base des contrôles opérés, nous invitons l'assemblée à voter les résolutions suivantes :

1. Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1964 sont approuvés et décharge en est donnée aux organes responsables.
2. L'excédent d'exploitation de la Caisse centrale est réparti comme suit, selon les propositions du Conseil d'administration :

a) versement d'un intérêt de 4 1/2 % sur les parts sociales d'un total de	fr. 20 000 000.—	fr. 900 000.—
b) versement au fonds de réserves	fr. 500 000.—	
c) report à nouveau	fr. 42 418.76	fr. 1 442 418.76
3. Des remerciements sont adressés au Conseil d'administration, aux directeurs, aux fonctionnaires et employés de la Caisse centrale ainsi qu'à l'Office de revision, pour l'efficace et consciencieux travail fourni.

* * *

A l'assemblée des délégués de 1949 à Interlaken, mon honorable prédécesseur,

le président Alban Müller, parlant du développement réjouissant de nos Caisses, affirmait avec une bien légitime satisfaction que tout le village participait à la Caisse Raiffeisen : paysan, artisan, ouvrier, instituteur, médecin. Et il ajoutait : « Nous sommes 880 Caisses avec près de 880 millions de somme de bilan. Demain, nous seront 1000 Caisses avec 1000 millions de bilan. Nous nous en réjouissons ! »

Le nombre de 1000 Caisses qu'entrevoit M. Müller a été atteint et dépassé en 1955 déjà et nous en comptons 1101 au 31 décembre écoulé. Mais si, en dix-sept ans, l'effectif de nos établissements locaux de crédit mutuel n'a augmenté que de 221 unités — soit un peu plus du quart — le total du bilan, par contre, a atteint la somme impressionnante de 2893 millions de francs.

Près de trois milliards de francs confiés à nos modestes Caisses locales, c'est là un succès dont nous pouvons et devons aussi nous réjouir. Certes, la progression de nos Caisses fut bien lente et bien difficile au cours des premières années d'existence de notre Union suisse. Il a fallu expérimenter, mettre à l'épreuve la valeur réelle des principes de base de notre mouvement : cercle restreint d'activité des Caisses, responsabilité illimitée des coopérateurs, prêts aux seuls membres et avec garantie, exclusion des dividendes, les bénéfices étant totalement versés à la réserve, propriété communautaire et indivisible.

Les pionniers du raiffeisenisme avec le geste large du laboureur d'autrefois ont jeté à pleine main la semence de nos principes dans la bonne terre de notre campagne helvétique. Ils accomplissaient un acte de foi : foi dans le miracle de la solidarité humaine.

Après les semailles sous le ciel gris d'automne, ils ont dû attendre durant un long hiver d'angoisse que le grain jeté en terre pousse pour donner naissance à la plante qui fournit le pain. Le blé a germé. Il a levé. Il a verdi. Et aujourd'hui, les épis d'or ondulent sous le vent de la prospérité générale.

Oh ! certes, malgré nos succès qui peuvent paraître éblouissants, nous ne devons pas nous départir de notre modestie. Avec nos trois milliards de francs, nous ne gérons guère plus de 3 % des 90 milliards de francs confiés à l'ensemble des banques suisses.

Cependant, il faut le rappeler — et c'est bien le lieu de le faire dans une assemblée comme celle de ce jour — que notre but n'est pas de nous gonfler d'argent pour ressembler un jour aux grandes banques de notre pays. Notre but, vous le savez bien, n'est pas uniquement financier et matériel.

Par le développement de l'esprit de solidarité, par la formation du goût de l'épargne — ne comptons-nous pas 661 000 carnets d'épargne dans nos 1100 Caisses ? — par l'orientation du crédit vers les familles qui en ont le plus besoin, nous apprenons aux hommes de nos communautés villageoises à se libérer du néfaste esprit du seul profit personnel.

Nous rappelons sans cesse aux hommes engagés dans notre mouvement que si l'ar-

gent est le sang de l'économie; il faut pour que celle-ci se développe harmonieusement et atteigne vraiment son but que ce sang de l'économie — l'argent — circule dans toutes les parties du corps social.

Durant sa campagne électorale pour la présidence des Etats-Unis, Kennedy déclarait avec vigueur : « Jusqu'à maintenant, nous avons placé notre argent là où il rapportait le plus; demain, nous devrons le placer là où il rendra les plus grands services aux hommes. »

Les Caisses Raiffeisen, en appliquant le principe de « l'argent du village au village » et en excluant toute distribution de dividende, dirigeant vraiment l'argent dont elles ont la garde là où il rend les plus grands services aux hommes.

On déploie aujourd'hui de grands efforts de propagande — et cela est réjouissant — pour encourager le peuple suisse à épargner davantage et à ne pas manger son blé en vert. C'est très bien. Cette épargne prend le chemin de la banque, ce qui est aussi normal : le bas de laine de nos grands-mères ne leur a jamais rapporté beaucoup. Cependant, la banque jouit d'un pouvoir discrétionnaire quant à l'orientation des investissements qu'elle opère avec l'épargne du peuple suisse. Et nous avons vu certaines banques — et non des moindres — accorder un crédit facile pour l'achat à tempérament d'automobiles — objet souvent ruineux pour les gagne-petits — et n'avoir pas assez d'argent pour financer la construction de logements dont la pénurie compromet dangereusement le développement harmonieux de nos familles.

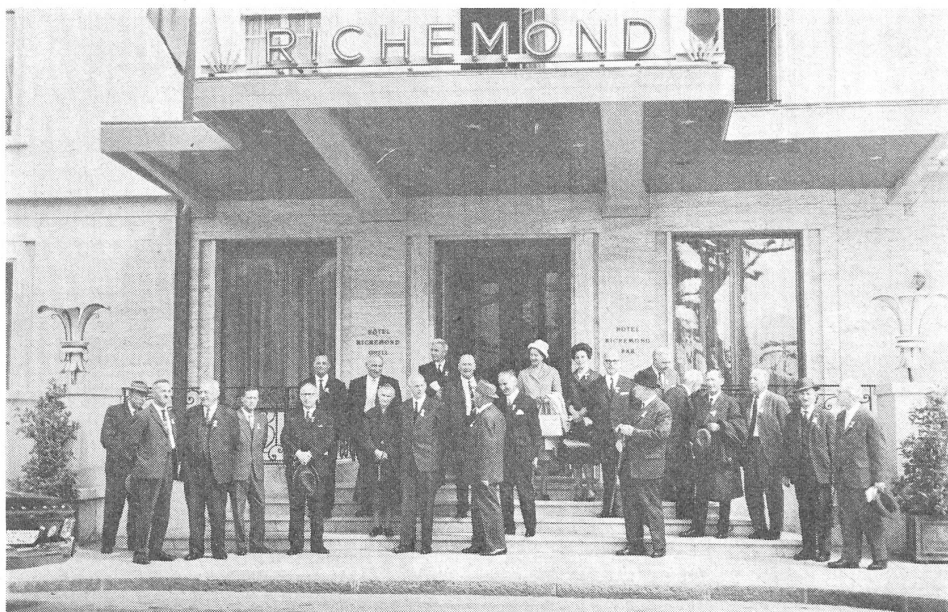
Nos Caisses doivent continuer, avec plus d'intensité que jamais, à populariser l'esprit d'épargne. Mais elles doivent aussi encourager l'épargnant à confier son argent économisé aux instituts de crédit qui les investissent là où ils rendent les plus grands services aux hommes.

Chers raiffeisenistes, à la place qui nous est dévolue par la Providence, continuons avec courage la belle œuvre entreprise il y a plus de soixante ans par des apôtres de la solidarité chrétienne. Demurons fidèles, sans défaillance aucune, aux principes de base qui ont assuré le développement harmonieux de notre beau mouvement.

Et n'oublions jamais que nous avons à faire de l'argent, qui est souvent un mauvais maître, un bon serviteur de l'homme, de tous les hommes.

Approbation des comptes annuels de la Caisse centrale

L'assemblée accepte sans discussion les rapports des organes de la Direction centrale et, par un vote unanime, adopte les résolutions concernant l'approbation du bilan au 31 décembre 1964 et du compte de profits et pertes, avec répartition du bénéfice, telles qu'elles sont proposées par le Conseil de surveillance.



Dirigeants centraux et invités à la sortie de l'hôtel

Election complémentaire au Conseil d'administration

Le décès de M. Edmond Ramu, de Dardagny GE, a créé une vacance au sein du Conseil d'administration. Il y a lieu de la combler par une élection complémentaire pour la période en cours 1964-1968.

Les dirigeants de l'Union partagent l'avis de la direction que le siège vacant devrait à nouveau revenir à un représentant du mouvement Raiffeisen si florissant du canton de Genève. Ils proposent donc comme nouveau membre du Conseil d'administration

M. Joseph RIVOLET, agriculteur à Choulex.

Ils sont convaincus que ce candidat, dont la présentation a déjà été faite dans le dernier numéro du « Messenger Raiffeisen », assurera sa pleine collaboration au Conseil d'administration.

Aucune autre proposition n'étant faite, l'assemblée ratifie à l'unanimité la proposition énoncée en élisant M. Rivolet au Conseil d'administration.

* * *

Le dernier objet à l'ordre du jour prévoit une

Discussion générale

Cette faculté de s'exprimer n'étant pas utilisée, le président clôt la 62^e assemblée générale, qui s'est tenue imposante et digne comme ses devancières, par le merci à tous les participants et à tous ceux qui ont contribué au succès de cette manifestation et en souhaitant à tous : «...bon retour dans vos foyers et surtout courage et entrain pour vous atteler à nouveau au labeur quotidien

et à votre noble mission au service de l'idéal Raiffeisen. »

Et, debout, l'assistance scande avec ferveur le « Cantique suisse » :

*Sur nos monts quand le soleil
Annonce un brillant réveil...*

Soirée familiale et folklorique

Ayant consciencieusement rempli leur mandat au cours d'une laborieuse journée, les congressistes devaient se rassembler une fois encore, dans une des vastes halles du Salon de l'automobile pavoisée aux couleurs fédérales et cantonales, en une grande réunion de famille pour une soirée de saine détente dans une ambiance toute patriotique.

Pour traditionnelle qu'elle soit, mais n'ayant rien d'officiel, cette manifestation n'en a pas moins une importance considérable par la joie sereine qu'elle dispense et par la fraternisation qu'elle permet entre délégués de tous les coins du pays. On y entend les échos des quatre langues nationales.

Genève a d'ailleurs princièrement fait les choses. Elle traduira son accueil chaleureux par la voix de son représentant et par les productions de ses meilleures sociétés artistiques. Le coup d'œil est féérique lorsqu'éclatent les accents de la « Musique Municipale de la ville » conduite par le maestro F. Bodet, à laquelle succédera le groupe folklorique « Genève Chante », sous la direction de Cl. Yvoire, puis la « Société chorale des Eaux-Vives », dirigée par J.-L. Mathil, et enfin la « Section fédérale de gymnastique » féminine et masculine, entraînée par R. Bohnenblust.

Dans cette atmosphère de fête, le salut du directeur de l'Union, M. A. Edelmann, prend un cachet tout particulier de beauté et de sympathie. S'exprimant tour à tour en

français, en italien puis en allemand, l'orateur a, pour les Romands, des termes choisis qui leur vont droit au cœur :

Genève ! Magnifique cité lémanique au confluent du Rhône et de l'Arve, centre de conférences internationales, nous te saluons ! De toutes les régions de notre pays, nous sommes venus, sûrs de ton hospitalité, flattés par la résonnance de ton nom, attirés par ta renommée de ville ouverte au monde. Pont jeté entre l'Europe et les autres continents, ta situation géographique en a fait le siège de multiples organisations étrangères, le rendez-vous des responsables de la politique mondiale.

Genève, tu nous rappelles sans cesse que nous ne pouvons vivre dans l'isolement, que nous devons inlassablement nous efforcer de trouver et de conserver le contact avec le reste du monde.

Malgré ta position internationale, tu es restée typiquement suisse et tu nous exhortes à faire de même, seule condition de nature à garantir une contribution judicieuse et efficace dans le concert des nations.

A Genève, nous saluons toute la Roman-die. Nous nous réjouissons d'y tenir nos assises annuelles, d'y fraterniser tout en resserrant les liens qui nous unissent dans un même esprit d'amitié confédérale. Salut cordial à tous nos amis suisses, à notre belle patrie romande.

Au cours du déroulement d'un programme des plus riches qu'excellent à présenter les artistes genevois, les 2000 auditeurs, pourtant si divers par la langue, la race, les conceptions religieuses et politiques, vibrent à l'unisson aux accents évoquant la patrie commune. On applaudit à la virtuosité de la fanfare, au charme de la grâce féminine ; on frissonne aux prouesses acrobatiques masculines et on écoute la voix du pays, tout épris des émotions du meilleur aloi.

Et c'est dans ce cadre d'une aussi chaude réception que Genève fait encore entendre son message par la voix de sa plus haute autorité, M. Edmond Ganter, président du Conseil administratif de la ville :

Monsieur le président central,
Messieurs les membres du comité,
Mesdames, Messieurs,
et chers Confédérés,

La Ville de Genève et son Conseil administratif sont heureux de présenter leurs vœux de sincère bienvenue aux délégués de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel qui tiennent à Genève leur 62^e Congrès suisse.

Votre institution sur le plan social, est l'une des plus anciennes et des plus efficaces de notre pays. Elle occupe une place de premier plan dans ces mouvements qui, au 19^e siècle, voulurent créer un climat de justice et d'entraide sociale pour panser les plaies laissées ouvertes par l'anarchie qui régna au cours de la première moitié du siècle dernier.

Il n'est pas inutile, Mesdames et Messieurs, de situer dans votre pays la place qu'occupe l'œuvre de vos grands fondateurs. Vous savez qu'en 1791 toute espèce

de formation professionnelle, toute espèce d'union pour la défense d'intérêts professionnels fut interdite par la législation française. Et vous savez aussi qu'au début du siècle dernier, le monde ouvrier et le monde paysan furent livrés à eux-mêmes sans avoir pu créer des institutions qui leur faisaient le plus grand besoin. Les ouvriers n'ayant plus d'institution de défense furent livrés à la loi de l'offre et de la demande et devinrent les esclaves de la machine et de la libre concurrence. Il en résulta un état de misère effroyable auquel notre pays n'échappa pas. Cette exploitation, vous le savez, engendra le marxisme mais provoqua aussi parallèlement un mouvement de générosité basé sur les principes chrétiens qui tenta de mettre fin à l'une des plus épouvantables exploitations de l'homme par l'homme.

La situation des campagnes n'était pas meilleure. Privé de sa structure traditionnelle, le monde paysan eut beaucoup de peine à maintenir son indépendance vis-à-vis des menaces de concentration. C'est alors que la Providence suscita des âmes généreuses qui se penchèrent sur la détresse des travailleurs de la ville et des champs et cherchèrent à y apporter remède en s'inspirant des grands principes d'amour contenus dans l'Evangile. Une première période vit la création de multiples œuvres destinées à panser les misères matérielles et morales. Vous me permettez de citer quelques noms, celui de Théodosius Florentini pour notre pays, dont on fête actuellement le centenaire de la mort, celui d'Ozanam et de combien d'autres pour la France. Mais bientôt on comprit que les œuvres de bienfaisance ne pouvaient plus suffire et c'est alors que des œuvres furent créées dans laquelle celle que vous servez d'une façon si efficace prit tout naturellement sa place.

L'œuvre de Raiffeisen, votre grand fondateur, s'inscrit donc d'une façon logique dans ce mouvement. On comprit alors l'impérieuse nécessité d'une solidarité matérielle entre hommes partageant les mêmes tâches professionnelles. Il en résulta la création de banques d'industrie et de commerce, mais aussi d'institutions auxquelles participèrent les petits commerçants et les artisans sous forme de banques populaires leur permettant d'obtenir un crédit qu'ils ne pouvaient trouver ailleurs. Les agriculteurs comprirent à leur tour l'appel de Raiffeisen et ils surent que le crédit agricole à des taux normaux était l'une des conditions élémentaires de leur bien-être, leur permettant d'obtenir les fonds dont ils avaient un urgent besoin pour mener à bien leur entreprise.

Le système préconisé par votre fondateur, Mesdames et Messieurs, a ceci de remarquable, c'est qu'il met l'intéressé en présence d'un prêteur qui lui est proche, qui lui est familier et qui connaît ses conditions de vie, c'est-à-dire qui ne lui pose ni question oiseuse, ni exigence humiliante. On situe donc ces opérations financières dans un climat profondément humain où la communauté paysanne joue le rôle essentiel.

Le développement de votre institution démontre sa nécessité puisque on évalue

à l'heure actuelle le nombre des coopératives de crédit rural à environ 190 000 avec 16 millions de membres. C'est dire à quel point Genève est heureuse de vous recevoir. Vous représentez ici la Suisse. Vous représentez l'ensemble de notre pays. Vous représentez toutes ses régions. Vous représentez ses langues. Vous représentez ses confessions, fraternellement unies dans un même idéal.

Mesdames et Messieurs, l'année dernière, le canton de Genève eut le privilège de célébrer, dans un climat de patriotisme exceptionnel, le 150^e anniversaire de son rattachement à la Confédération helvétique. Et ce jour-là, sur les barques historiques, nous avons vu arriver à travers le lac nos chers Confédérés de Fribourg et de Soleure. Eh bien ! Mesdames et Messieurs, aujourd'hui vous continuez cette manifestation patriotique. Et par votre présence, vous nous permettez de saluer en vous les représentants les plus authentiques et les plus efficaces de la Suisse. C'est Genève, canton suisse depuis 150 ans, qui vous salue et qui vous félicite et qui souhaite que vous trouviez dans ses murs des heures heureuses et des heures ensoleillées.

Mesdames et Messieurs, vive votre magnifique mouvement, vive la Suisse, vive Genève !

Et la soirée se termine en apothéose par la production d'un pot-pourri sur des airs suisses suivi de la « Prière patriotique » de Dalcroze, jouée par la Musique municipale et chantée à l'unisson par les deux chorales réunies qu'appuie spontanément la salle entière.

*Seigneur, accorde ton secours
Au beau pays que mon cœur aime...*

*Tu m'as dit d'aimer, j'obéis,
Mon Dieu protège mon pays !*

La réalité et la force du lien raiffeiseniste suisse dans notre grande Union nationale viennent d'être concrétisées en cette inoubliable soirée au cachet spécifiquement suisse.

* * *

Les devoirs religieux accomplis, la journée du dimanche est toute réservée aux agréments des excursions à la découverte du pays. Joignant l'utile à l'agréable et disposant des heures matinales sous un ciel privilégié, les congressistes vont s'égailler, qui dans la campagne genevoise, qui sur les hauteurs du Jura, qui en croisière sur le Léman, selon un ordre méticuleusement régi.

Puis c'est le retour au foyer, les yeux ravis, les esprits nourris aux sources des plus nobles sentiments qui vont assurer la continuité de l'œuvre Raiffeisen tout inspirée du sens le plus profond de l'amour du prochain.

Le succès du Congrès de Genève autorise une confiance toujours plus grande en l'avenir et ouvre à notre organisation des perspectives d'actions toujours plus fécondes au profit du progrès économique, social et moral de nos classes rurales.

Fx

Les assises annuelles de la Fédération genevoise

La 35^e assemblée des délégués des Caisses Raiffeisen genevoises s'est tenue à la salle communale de Plan-les-Ouates, le samedi 10 avril, sous la présidence de *M. Marius Constantin* qui se plut à saluer les 80 mandataires et leurs invités parmi lesquels le conseiller d'Etat *M. Charles Duchemin*, l'archiprêtre *Bianchi*, président d'honneur de la fédération et pionnier du mouvement Raiffeisen en terre genevoise, le délégué de l'Union, *M. Géo Froidevaux*, *M^e Justin Thorens*, secrétaire général de la Chambre genevoise d'agriculture et conférencier du jour, *M. Paul Schneeberger*, directeur du Registre foncier, *M. Louis Berguer*, président de l'Union des producteurs genevois, *Mmes Cordey et Lachat*, représentantes de l'Union des paysannes genevoises. *M. Delétraz*, maire de Bardonnex.

Dans ses délicats souhaits de bienvenue au nom de la population de Plan-les-Ouates fière de recevoir les militants raiffeisenistes genevois, *M. Francis Genecand*, président, s'est senti honoré de présenter la Caisse locale de Compesières, la deuxième fondation dans le canton et la troisième en importance. Les résultats obtenus témoignent de la somme des services rendus au cours de 40 ans d'activité fructueuse.

M. Louis Chillier (Lancy), secrétaire, fait ensuite lecture d'un remarquable procès-verbal de l'assemblée de l'année dernière.

Présentant son rapport présidentiel, *M. Constantin* rappelle la mémoire des dirigeants disparus et rend un hommage particulier à celle de *M. Edmond Ramu*, ancien président et président d'honneur de la Fédération, puis passe en revue la situation économique et financière du pays. Il souligne le rôle des Caisses Raiffeisen et les problèmes qu'elles doivent résoudre face à la surchauffe, mais dit toute sa confiance en l'avenir de ces institutions dont le mot d'ordre reste : « Aide-toi et le ciel t'aidera ». Après s'être réjoui du fait que Genève recevra les raiffeisenistes suisses lors de leur Congrès national de 1965, le président proclame les brillants résultats de l'ensemble des Caisses fédérées au cours de l'exercice 1964.

Les Caisses de crédit mutuel genevoises ont, une fois de plus, renforcé considérablement leur position. Elles groupent 2685 sociétaires et déposants d'épargne. Le chiffre global de leurs bilans atteignait 59,7 millions de francs au 31 décembre dernier, marquant ainsi une augmentation de 5,1 millions ou de 9,4 % sur l'année précédente. Le mouvement d'affaires s'est monté à 179,5 millions alors que le bénéfice total de 163 100 francs a porté les réserves à 2,0 millions.

Rendant compte de son mandat, la Caisse vérificatrice d'Onex, par la voix de son caissier, *M. François Dupraz*, propose l'adoption

des comptes du ménage interne de la Fédération avec remerciement au dévoué trésorier, *M. Ami Bonnet*, président de la Caisse de Satigny. L'assemblée décide ensuite d'abandonner l'ancien mode de perception de la cotisation annuelle (5 % des réserves, maximum fr. 50.—) pour le remplacer par le système plus coopératif de la cotisation basée sur l'importance du bilan. Elle sera dorénavant comptée à raison de fr. 3.— par fr. 100 000.— et fraction supérieure à fr. 50 000.— du bilan. La Caisse de Presingues rapportera sur les comptes de l'exercice en cours.

Au nom du Gouvernement cantonal, *M. Charles Duchemin*, chef du Département de l'agriculture, apporte ses félicitations et ses encouragements aux Caisses de crédit mutuel qui rendent d'éminents services aux travailleurs des campagnes, artisans, commerçants et ouvriers, aussi bien que gens de la terre, en favorisant l'épargne et l'octroi des crédits et surtout en maintenant la confiance et la cohésion entre les ruraux. Il fait allusion aux pionniers du mouvement, l'archiprêtre *Marius Bianchi*, puis aux anciens conseillers d'Etat *Desbaillets* et *Anken*. La coordination de leur action jointe aux efforts communs est marquée aujourd'hui par la situation favorable de la terre genevoise.

Le délégué de l'Union suisse de Saint-Gall, *M. Géo Froidevaux*, reviseur des Caisses genevoises, apporte le message des organes centraux. Dressant le bilan de qualification des Caisses du canton, il en souligne la marche ascendante et la situation financière saine qui justifient la confiance dont elles sont entourées. Dans l'étude des problèmes d'actualité, le marché de l'argent fait l'objet de commentaires utiles suivis d'instructions d'ordre pratique à l'usage des responsables de l'administration de ces instituts locaux d'autofinancement, responsables qui, par leur dynamisme, proclame leur foi en l'idéal qu'ils servent si généreusement.

Il est un problème qui passionne la classe paysanne parce qu'elle en attend soutien et protection ; c'est celui de la *revision du droit foncier rural*. Le comité fédératif l'avait bien compris et avait fait appel au compétent conférencier qu'est *M^e Justin Thorens*, avocat et secrétaire général de la Chambre genevoise d'agriculture, pour en informer nos militants. D'emblée *M^e Thorens* explique qu'il a dû modifier son exposé primitivement prévu à la suite des récents événements survenus. En effet, le Conseil fédéral, qui avait mis sur pied un projet de revision du droit foncier, s'est trouvé tellement embarrassé devant le contre-projet présenté par les grandes organisations économiques, spécialement l'Union suisse des paysans, qu'il a fait appel à un

« troisième homme » en la personne de l'éminent juriste qu'est le professeur *Huber*, pour en entendre son préavis. Or, ce dernier en est arrivé à la conclusion qu'autant le projet que le contreprojet contiennent des dispositions anticonstitutionnelles, voire contradictoires et inapplicables. Tout doit donc être remis sur le métier et il va donc encore couler beaucoup d'eau sous le pont avant l'application d'un droit foncier qui protège la paysannerie contre la spéculation et l'étatisation du sol. Tirant son enseignement de la loi qui nous régit actuellement sur le maintien de la propriété rurale, *M^e Thorens* démontre l'urgence de la solution à donner à ce problème fondamental pour le maintien d'une agriculture saine et prospère.

C'est bien dans ce sentiment que le président *Constantin* exprima les espoirs des gens de la terre au profit desquels collaborent les Caisses de crédit mutuel. Les raiffeisenistes genevois sont résolus à remplir toujours plus pleinement les tâches qu'ils se sont assignées pour assurer l'autonomie financière des classes rurales dans le cadre des communautés villageoises. La laborieuse et vivante assemblée de ce jour s'en est portée garante.

Fx

Service militaire et vacances des caissiers

1. Les absences prolongées des caissiers et caissières doivent être annoncées à l'Union une semaine au moins à l'avance, ceci pour permettre au reviseur d'en tenir compte lors de l'établissement de son programme de visites.

2. Si ce n'est pas le caissier-remplaçant dûment élu qui assure l'intérim (pour lequel nous avons une procuration, il y a lieu de nous communiquer le nom du suppléant choisi. La lettre sera signée par le président du Comité et le secrétaire.

3. Si le courrier doit être adressé durant l'absence du caissier, à son remplaçant, il faut l'annoncer au bureau de poste de la localité et non au secrétariat de l'Union. Nos envois postaux ne mentionnent généralement que le nom et le lieu de la Caisse, par exemple : Caisse de crédit mutuel de Riantmont, 0000 Riantmont. Nous n'ajoutons que rarement le nom du caissier. Messieurs les caissiers sont donc priés de régler la question de la distribution postale durant leur absence directement avec le bureau de poste de leur localité qui leur remettra volontiers l'avis y relatif à remplir.

4. Nous remercions les fonctionnaires des Caisses qui indiquent régulièrement et correctement les numéros postaux sur leurs envois. Quant aux autres, ils sont invités à le faire aussi désormais.

Nous prions instamment les intéressés d'accorder toute l'attention voulue à ces différents points et les en remercions par avance.

La direction de l'Union

IN MEMORIAM

† Pierre HATT

Président du Comité de direction
Vandœuvres GE

C'est avec une douloureuse surprise que la population de Vandœuvres a appris le subit décès de M. Pierre Hatt, le châtelain de Crète.

On peut dire de ce citoyen dévoué à sa commune que l'aspect le plus typique de son activité fut son enthousiasme à fonder puis à développer la banque du village qu'est la Caisse Raiffeisen locale.

Au cours du culte auquel participait une foule nombreuse qui avait tenu à rendre un dernier hommage à M. Hatt et à témoigner sa sympathie à la famille en deuil, M. René Stauffer vint dire un dernier adieu au créateur de cette institution qui est aujourd'hui un des rouages essentiels de la vie communale.

Le souvenir de M. Hatt restera vivant dans la mémoire de ceux qui ont collaboré avec lui au bien commun de la cité.

* * *

† Paul REVACLIER

Secrétaire du Conseil de surveillance
Satigny GE

C'est avec chagrin que l'on a appris le décès de M. Paul Revaclier, fils de l'ancien conseiller national David Revaclier, frère du conseiller national et président des Laiteries Réunies, François Revaclier.

Enfant de Bourdigny, Paul Revaclier avait mis au service de la collectivité les qualités morales et professionnelles qu'il possédait au plus haut degré. Membre fondateur de la Cave du Mandement, membre de plusieurs organisations agricoles, il vouait ses talents et son expérience à la bonne administration de la Caisse Raiffeisen locale. Il a également servi sa commune dont il fut conseiller municipal puis adjoint au maire.

La disparition prématurée de ce fidèle serviteur étreint nos cœurs et nous prions sa famille de croire à notre sincère sympathie.

* * *

† Robert GODEL

caissier
Domdidier FR

En M. Robert Godel, c'est une personnalité toute dévouée à la chose publique que

viennent de perdre la commune et la Caisse Raiffeisen de Domdidier.

Aimable et accueillant autant que qualifié, le défunt fut durant sept lustres trésorier de la Caisse de crédit mutuel, puis 34 ans bourgeois communal et même de longues années gérant du syndicat agricole de la Basse-Broye. C'est mettre en évidence la somme des services rendus à la collectivité villageoise.

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblées générales ordinaires

Dorénaz (Valais)

Mercredi 17 mars s'est tenue, à Dorénaz, dans la grande salle communale, l'assemblée annuelle de la Caisse Raiffeisen locale. Plus d'une trentaine de membres s'étaient fait un devoir et un plaisir d'être présents à cette importante réunion, donnant ainsi une preuve éclatante et très encourageante de l'intérêt qu'ils portent à cette organisation.

A 20 heures précise, le président du Comité de direction, M. Fredy Paccolat, ouvre la séance. Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée faite par M. Marcel Biollay, le président souligne, dans un magistral rapport, l'activité de la Caisse, rapport adopté à l'unanimité sous une nuée d'applaudissements.

M. Gaston Veuthey, caissier, donne ensuite des chiffres très intéressants sur cette activité.

Bilan : fr. 105 000.— avec un mouvement de fonds de fr. 358 000.—. Carnets d'épargne en surprenante augmentation.

Puis ce fut le tour de M. Jean Jordan, président du Conseil de surveillance, de souligner l'heureux développement de notre Caisse, sous la surveillance de l'Union Raiffeisen suisse.

Un chaleureux remerciement à tous ceux qui œuvrent sans compter pour cette magnifique entraide clot la séance.

E. J.

Courroux (Jura)

C'est en présence d'une participation bien revêtue que samedi 20 mars se sont déroulées, au restaurant de la Couronne, à Courcelon, les assises annuelles de la Caisse Raiffeisen.

Par une satisfaction toute apparente le président, M. Ferdinand Fleury, remercie et salue les participants toujours inspirés d'un profond attachement au mouvement raiffeiseniste.

Rédigé dans une clarté absolue, le procès-verbal de M. Pierre Chariatte fut accepté dans sa teneur avec remerciements à son auteur.

Avec cette compétence qui lui est coutumière, M. Paul Chételat, caissier, exposa les comptes d'exploitation et du bilan. Ce rapport illustre l'importance d'une activité considérable, puisque le roulement totalise 903 opérations aboutissant à la somme de fr. 2 150 971.32. Il est réjouissant également de constater un bénéfice net appréciable de fr. 6591.35.

Le bilan de ce 36^e exercice soulève des commentaires très objectifs de la part du caissier. Le bilan, qui atteint le montant de fr. 1 601 613.45, témoigne de l'importance de l'institution. C'est par de vives félicitations au méritant caissier que les comptes furent acceptés.

Dans son rapport présidentiel, M. Ferdinand Fleury exposa les conséquences économiques de l'heure, en l'occurrence les difficultés rencontrées actuellement dans les conditions de prêts destinés aux constructions.

C'est également dans un tour d'horizon très fouillé que M. Luc Fleury, président du Comité de surveillance, s'acquitta de sa tâche. M. Fleury mit en relief les conséquences du mouvement inflationniste. L'augmentation du taux d'intérêt par la Caisse hypothécaire, les dépenses exagérées de

Les sociétés sportives et patriotiques ont aussi pu compter sur l'appui effectif d'un homme fort attachant ayant accompli généreusement et à la satisfaction générale les nombreuses tâches qui lui furent confiées.

Les raiffeisenistes de Domdidier prient ses proches de croire à leur profonde sympathie.

V. F.

L'Etat sont à la fois les causes de cette situation confuse de notre temps.

Dans le cadre des interventions individuelles, M. le député Fleury fit le point de la situation financière cantonale issue de la nouvelle loi fiscale et des arrêtés fédéraux en particulier. Utilisant la discussion au même chapitre, M. Imier Jenny dit son inquiétude en face du manque de liquidité qui peut se produire de cas en cas au sein de la Caisse locale. C'est sur ce point que furent encore données des précisions par M. Jos. Berdat-Studer.

Au terme de la distribution de l'intérêt des parts sociales, une copieuse collation prolonge la soirée dans une ambiance générale.

C. F.

Val d'Illiez (Valais)

L'assemblée annuelle de la Caisse Raiffeisen s'est tenue dimanche 21 mars, à la salle communale. Une centaine de membres étaient présents.

Après l'allocation d'ouverture de M. Bovard, président du Comité de direction, les membres entendirent successivement la lecture des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire et de l'assemblée extraordinaire de l'année dernière, des rapports des comités et de l'exposé du caissier.

Dans son rapport, le président du Comité de direction rappelle les événements économiques les plus marquants de l'année écoulée, émet des constatations et des réflexions intéressantes sur la situation de l'agriculture suisse et locale et parle de la marche progressive de l'institution au cours de l'exercice qui se termine.

Le caissier, M. P. Caillet-Bois, présente les comptes et les accompagne de renseignements utiles.

Le Conseil de surveillance, présidé par M. Alphonse Défago, explique comment s'effectuent les différentes tâches des organes dirigeants et relève le succès de la Caisse en 1964. Il demande l'approbation des comptes. L'assemblée la vote à l'unanimité.

Aux élections statutaires, deux membres du Comité de direction, dont le mandat est échu, sont réélus à main levée. Ce sont MM. Jules Gillabert et Rey Ignace.

Le président annonce la démission de deux membres du Conseil de surveillance : MM. Alphonse Défago qui quitte la localité et Joseph Trombert, empêché de remplir sa fonction pour cause de maladie. Hommage est rendu à ces deux dévoués sociétaires pour leur excellent travail durant les nombreuses années au service de notre association.

Sur proposition du Comité de direction, l'assemblée accepte de réduire le nombre des membres du Conseil de surveillance à 3 au lieu de 5, de sorte qu'il n'est pas procédé au remplacement des démissionnaires.

La réunion se termine alors par la distribution de l'intérêt de la part sociale après que le président eut rappelé qu'un petit nombre de sociétaires n'ont pas encore versé la part supplémentaire de leur part sociale, versement devenu obligatoire en vertu des exigences de la loi sur les banques et du vote intervenu à l'assemblée extraordinaire de l'année passée.

M. B.

Soubey (Jura)

Samedi 13 mars s'est déroulée, à la Maison de commune, la 21^e assemblée générale de la Caisse

de crédit mutuel, système Raiffeisen. Cette assemblée, présidée par M. Etienne Maître, a réuni 27 membres sur un effectif de trente-six.

Après les souhaits de bienvenue, le procès-verbal de la dernière assemblée, fort bien rédigé par M. Henri Queloz, ne donna lieu à aucune observation. Dans son rapport présidentiel, M. E. Maître fit un tour d'horizon de la situation économique actuelle ; il releva toute l'importance de la Caisse locale qui jouit, avec raison, de l'entière confiance de la population.

Deux démissions ont été enregistrées au cours de l'année, dont une pour cause de décès et l'autre pour raison de départ de la localité. Deux nouvelles admissions compensent ces sorties.

M. André Wermeille, caissier, commenta les comptes de l'exercice écoulé, lesquels relèvent la bonne marche de la banque locale. Le roulement se monte à fr. 677.160.— en 342 opérations. Le bénéfice du 21^e exercice est de fr. 1550.25. Versé au fond de réserve, ce dernier atteint fr. 14 449.20.

M. l'abbé Montavon, rév. curé, président du Conseil de surveillance, eut des paroles très aimables envers tous ceux qui travaillent au développement de cette institution chrétienne, notamment à l'égard de M. André Wermeille, caissier compétent et dévoué. Au nom du Conseil de surveillance, l'abbé Montavon releva la parfaite gestion de la Caisse et recommanda à l'assemblée l'approbation des comptes, ce qui fut fait à l'unanimité des voix. L'assemblée accepta également de porter les parts sociales de 100 à 200 francs. Cette nouvelle disposition des statuts avait été prise l'an dernier, mais elle avait été rendue caduque par le fait que l'assemblée ne réunissait pas les deux tiers des membres affiliés à la Caisse.

Au tractandum des propositions individuelles, l'assemblée, à l'unanimité, décida d'augmenter de 200 francs le traitement annuel du caissier.

Après le paiement de l'intérêt des parts sociales, tous les sociétaires se retrouvèrent à l'Hôtel du Cerf pour une copieuse collation, arrosée par le verre de l'amitié. H. M.

Aumont (Fribourg)

L'assemblée annuelle des sociétaires de la Caisse Raiffeisen Aumont-Granges-de-Vesin a eu lieu au Café des Mugnets le samedi 13 mars.

M. Alphonse Volery, président, ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres qui se retrouvent chaque année avec plaisir. Il évoque aussi la mémoire d'une disparue, Mme Ida Volery. L'assemblée observe une minute de silence.

Le président se réjouit du développement constant de notre institution dont le roulement dépasse le million. Il annonce l'admission de trois nouveaux membres, soit MM. Léon Volery, Ernest Ruch et Daniel Volery, ce qui donne un effectif de 65 sociétaires.

Il est procédé ensuite au renouvellement de deux membres du Conseil de surveillance. MM. Gaston Volery et Raymond Berchier sont réélus à l'unanimité. Deux scrutateurs sont encore nommés, puis le président remet la parole à M. Gilbert Volery pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Celui-ci est approuvé à main levée.

La parole est ensuite au caissier, M. Bernard Volery, qui nous donne les renseignements suivants : Pour 1964, le roulement en 614 opérations est de fr. 1 166 330.—. L'épargne s'élève à fr. 630 325.— (243 carnets), les obligations à fr. 276 100.—, les comptes courants créanciers à fr. 94 382.—, les comptes courants débiteurs se montent à fr. 530 690.—, les prêts aux communes et corporations de droits publics à fr. 271 444.— les prêts hypothécaires (10 comptes) à fr. 105 243.— et les prêts à termes gagés (8 postes) à fr. 38 508.—.

Ces chiffres reflètent bien l'heureux développement de notre institution et par là, la situation active et favorable de nos communes. Le caissier nous donne aussi connaissance des nouveaux taux pour 1965.

Le président remercie M. B. Volery et remet la parole à M. Raymond Berchier, président du Con-

seil de surveillance. Ce dernier rappelle l'organisation de la Caisse Raiffeisen et des buts qu'elle se propose d'atteindre. Il constate que l'octroi de prêts et de crédits intervient avec prudence et appuie vivement les exigences du Comité de direction et du caissier dans le domaine des garanties. Il remercie vivement le caissier, M. B. Volery, pour la bonne présentation des comptes et l'excellent travail fourni.

M. Marc Volery, syndic, et M. Marc Rey, président de paroisse, se déclarent heureux des excellents services rendus par notre institution au sein de nos deux villages.

La remise de l'intérêt de la part sociale et une excellente collation suivie d'un chant, mettent un point final à la partie officielle de cette agréable assemblée.

B. V.

Jussy (Genève)

La 26^e assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel de Jussy s'est tenue à la salle communale.

Elle a été présidée par M. Humbert Annen, adjoint au maire, qui a présenté un rapport intéressant sur la situation générale économique et plus particulièrement sur l'activité bienfaisante de notre institution locale.

M. Philippe Loup, caissier, a commenté les comptes généraux. De cet exposé nous avons extrait les renseignements suivants : Chiffre d'affaires : fr. 19 905 239.20, soit fr. 9 256 059.45 de plus qu'en 1963. Bénéfice de l'exercice : 13 035 fr. 50, soit une augmentation de fr. 1924.30 sur celui de l'année précédente. Ce bénéfice est intégralement versé aux réserves qui atteignent, après cette opération, le montant appréciable de fr. 106 631.95. La somme du bilan s'élève à fr. 3 337 134.80, révélant la réjouissante progression de fr. 1 222 328.90.

Les dépôts confiés à la Caisse s'élèvent à fr. 3 159 658.20, répartis de la manière suivante : en comptes courants fr. 1 047 934.80 ; en comptes d'épargne fr. 1 247 323.40 ; en obligations à terme fr. 864 400.—.

M. Jean-Louis Micheli, maire, président du Conseil de surveillance, a donné ensuite connaissance du rapport de son Conseil. Rapport très documenté qui conclut à l'acceptation des comptes et à l'attribution d'un intérêt brut de 5% aux parts sociales.

Le renouvellement du mandat de divers membres des Comités s'effectue dans la confiance et la tranquillité, chacun étant confirmé, avec remerciements, dans son activité.

Les sociétaires ne demandent pas d'explications complémentaires, l'assemblée s'est terminée par la traditionnelle collation, servie par l'Auberge du Vieux-Jussy. Et, chacun de poursuivre une agréable soirée dans une ambiance calme et détendue.

Très belle réunion qui prouve d'une manière effective la nécessité d'une Caisse Raiffeisen dans une Commune qui veut garder son caractère rural, tout en se maintenant forte, dynamique et surtout prospère.

Brot-Plamboz (Neuchâtel)

Malgré un froid assez vif, les membres de la Caisse Raiffeisen de Brot-Plamboz se sont retrouvés samedi 6 mars à la Salle du restaurant des Petits-Ponts pour la 26^e assemblée générale. Le président, M. Albert Robert, salua d'abord les sociétaires venus nombreux pour la plupart accompagnés de leurs épouses, ce qui est réjouissant et prouve l'intérêt que l'on porte à l'institution bancaire villageoise.

L'assemblée est invitée à se lever pour honorer la mémoire des membres décédés durant l'exercice. Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. Albert Robert commenta par un rapport clair et juste le développement de la Caisse et de la situation générale tant sur le plan régional que national. Il relève le travail accompli par les comités et remercie chacun pour sa confiance

et sa solidarité. Le caissier, M. S. Michaud, par des chiffres précis donne un aperçu du roulement des affaires, qui se présente en résumé comme suit :

Roulement en 1097 opérations : fr. 2 166 040.33 ; membres au 31 décembre 1964 : 68 ; Bénéfice de 1964 : fr. 5065.75 ; Réserve fin 1964 : fr. 68 283.75.

M. Robert Dumont, président du Comité de surveillance, relève la bonne gestion de notre Caisse et très heureux des résultats obtenus, demande à l'assemblée d'adopter les comptes présentés, ce qui fut fait à l'unanimité. Le paiement de l'intérêt des parts sociales effectué, M. Robert Sutter, instituteur, passa quelques films intéressants, entre autre sur le pétrole. Une copieuse collation offerte par la Caisse permit à chacun de prolonger cette rencontre dans une ambiance cordiale et joyeuse.

Orzens (Vaud)

Le crédit mutuel d'Orzens, système Raiffeisen, a tenu son assemblée annuelle le 20 mars 1965, sous la présidence de M. W. Billaud, président.

A l'ouverture de cette assemblée, le président a le plaisir de saluer la présence de M. Albert Chevalley, ancien député, de M. Bertrand Pitton, syndic à Oppens et de MM. René Wagnières et Edmond Burla, anciens des membres des comités. Il salue un nouveau membre en la personne de Madame Valentine Flaction-Guichard. Il donne ensuite la parole à M. Auguste Betex, secrétaire, pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, lequel est adopté avec remerciements à son auteur.

Après la nomination de deux scrutateurs, M. Maurice Caillet et M. Gustave Vulliamoz, le président donne connaissance de son rapport, lequel retrace les événements marquants de notre économie suisse. Il relève que l'année a été favorable à l'agriculture mais qu'on doit faire un effort pour promouvoir l'épargne. Il invite les membres à cette solidarité qui doit et peut se manifester en travaillant avec la Caisse. Il termine par ces vers :

Paysans, jeunes et vieux,
Ne perdons pas pied !
Qu'y a-t-il de mieux
Que de vivre sa liberté ?
Paysans, jeunes et vieux,
Ne perdons pas pied !
Après des mois neigeux,
Le soleil va doré vos blés.

Ensuite, le caissier, M. Agénor Burla, commente les comptes de l'exercice 1964. Le mouvement d'affaires a été de fr. 1 333 781.51 en 872 opérations. Le compte d'exploitation laisse un bénéfice de fr. 2762.80. Les réserves se montent à fr. 53 255.80, contribuant ainsi au renforcement des fonds propres. Il remercie les débiteurs pour l'accomplissement de leur devoir et fait remarquer l'indispensable nécessité d'avoir des réserves. Le président relève avec pertinence qu'à la Caisse Raiffeisen on ne connaît pas le mot « commission ».

Dans son rapport, le président du Conseil de surveillance, M. Henri Tacheron, souligne la bonne marche de la Caisse durant l'exercice et sa place dans l'économie du village. Sa situation est saine et se présente sous un jour favorable. En conséquence il propose à l'assemblée d'adopter les comptes qui sont acceptés à l'unanimité.

M. Agénor Burla, caissier, est renouvelé dans ses fonctions pour quatre ans, à l'unanimité. Ceci fait, il distribue l'intérêt de la part d'affaires et le président invite l'assemblée à participer à une collation aux 3 Chasseurs.

Pour terminer la soirée, M. Bertrand Pitton, syndic à Oppens et conseiller technique du Nord vaudois, a bien voulu présenter des clichés de son voyage tout frais en Israël. Chacun a été très intéressé et vivement remercié par le président. Cette soirée, à la fois instructive et créative, est tout à l'honneur de la Caisse de crédit mutuel.

W. B.

La Suisse raiffeiseniste à fin 1964

La Svizzera raiffeisenista a fine 1964

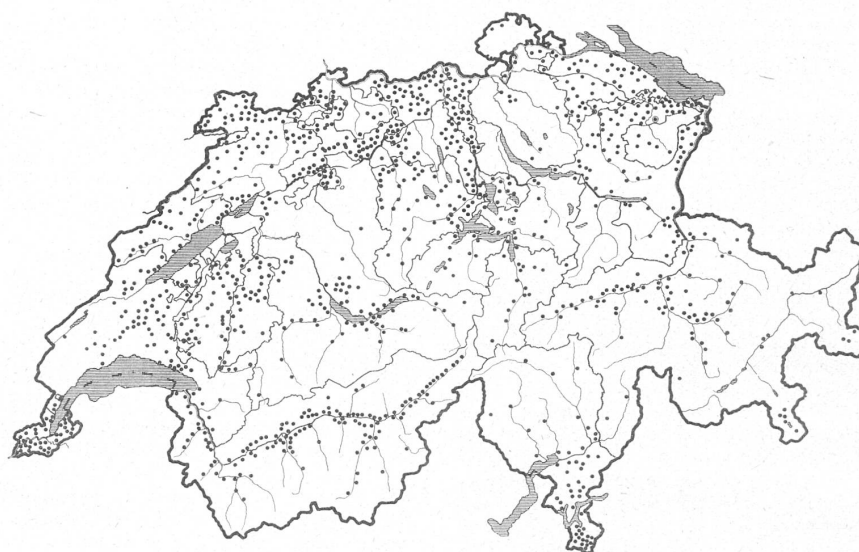
1101 Caisses Raiffeisen

341 en Suisse romande

634 en Suisse alémanique

85 en Suisse italienne

41 en Suisse romanche



Etat du mouvement par cantons

Cantons	Nombre de Caisses	Effectif des sociétaires	Déposants d'épargne	Dépôts d'épargne	Réserves	Bilan	Roulement
				En milliers de francs			
Appenzell R.-E.	3	570	2 028	6 409	317	8 019	9 861
Appenzell R.-I.	3	277	1 843	5 989	1 234	7 056	15 155
Argovie	98	14 391	79 867	230 902	14 335	349 581	755 618
Bâle-Campagne	14	3 002	13 412	43 541	2 445	72 831	162 462
Berne	147	14 973	60 221	180 729	8 729	233 247	414 164
Fribourg	74	8 298	47 502	126 037	7 253	174 792	303 140
Genève	35	2 715	7 675	33 857	2 002	59 702	179 490
Glaris	1	255	1 087	3 701	146	4 050	3 654
Grisons	89	7 009	26 560	61 944	3 428	109 423	237 680
Lucerne	48	6 195	47 497	94 633	4 512	130 054	426 785
Neuchâtel	33	2 807	12 601	29 299	1 606	43 086	74 346
Nidwald	5	644	5 478	11 280	599	13 513	28 589
Obwald	4	583	3 436	7 931	416	11 218	18 604
Saint-Gall	83	18 262	118 402	334 099	23 013	532 462	1 756 840
Schaffhouse	3	415	2 184	5 987	421	9 616	15 837
Schwyz	14	2 603	17 329	37 794	2 027	52 026	106 562
Soleure	76	12 335	73 847	206 484	12 026	291 421	543 955
Tessin	78	5 580	20	25	1 489	87 292	165 661
Thurgovie	47	7 433	40 740	128 865	10 754	246 684	735 709
Uri	18	1 881	9 597	21 691	1 063	27 741	48 194
Valais	128	15 826	49 911	164 952	8 148	245 749	428 889
Vaud	78	7 078	25 415	78 684	5 581	121 148	269 801
Zoug	12	2 076	9 932	25 519	1 079	37 722	128 057
Zurich	10	871	4 547	13 753	1 033	24 899	63 164
1964	1 101	136 079	661 131	1 854 105	112 656	2 893 332	6 892 217
1963	1 094	136 282	640 012	1 719 511	105 106	2 652 701	6 255 440
Augmentation ou diminution en 1964	+7	—203	+21 119	+134 594	+7 550	+240 631	+636 777

Impression : Imprimerie Favre & Favre S.A., Lausanne • Régie des annonces : Annonces Suisses S.A., Genève, Lausanne, Zurich, Saint-Gall et succursales.
 Prix du mm. : 15 centimes • Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires) : 6 francs. Abonnements
 facultatifs : 4 francs. Abonnements privés : 7 francs.